C.R.I.C. N° 137 (2005-2006)

PARLEMENT WALLON

SESSION 2005-2006

COMPTE RENDU
INTEGRAL

Voir CRAC N° 167 (2005-2006)

Séance publique de Commission *

Commission de l'Environnement, des Ressources naturelles, du Tourisme, de la Ruralité et de la Politique agricole

Mardi 20 juin 2006

* Application de l'art. 17, § 5, du Règlement du Parlement wallon.

SOMMAIRE

Questions orales 4

Question orale de M. Crucke à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le recours à l'audit touristique»

Orateurs : M. le Président, M. Crucke, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 4

Question orale de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la prolongation du programme Life»

Orateurs : M. le Président, M. Borsus, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 5

Question orale de Mme Fassiaux-Looten à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la présence de dioxine dans les rivières wallonnes»

Orateurs : M. le Président, Mme Fassiaux-Looten, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 7

Question orale de M. Crucke à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la meilleure coordination des politiques régionales et provinciales en matière touristique»

Orateurs : M. le Président, M. Crucke, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 9

Organisation des travaux 11

Question orale (Suite) 12

Question orale de M. Grommes à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «Wallo'Net en Région wallonne»

Orateurs : M. le Président, M. Grommes, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 12

Interpellation et questions orales 13

Interpellation de M. Walry à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les résultats de l'étude sur la surmortalité des abeilles»

Question orale de M. Thissen à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les premiers résultats de l'étude multifactorielle sur le dépérissement des abeilles domestiques en Wallonie»

Question orale de Mme Dethier-Neumann à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les derniers développements dans le dossier du dépérissement des abeilles en Région wallonne et ailleurs»

Orateurs : M. le Président, MM. Walry, Thissen, Petitjean, Mme Dethier-Neumann, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 13

Organisation des travaux (Suite)

Orateurs : M. le Président, M. Fontaine, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 19

Questions orales (Suite) 21

Question orale de M. Thissen à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la qualité des eaux de baignade»

Orateurs : M. le Président, M. Thissen, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 21

Question orale de M. Fontaine à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la mission des centres régionaux d'initiation à l'environnement, la propreté publique et le traitement des déchets»

Orateurs : M. le Président, M. Fontaine, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 22

Question orale de Mme Dethier-Neumann à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «l'application de la Directive-cadre sur l'eau, en particulier quant à la mise en place des réseaux de surveillance»

Orateurs : M. le Président, Mme Dethier-Neumann, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 24

Question orale de Mme Dethier-Neumann à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le développement de l'agriculture biologique en Wallonie et les initiatives mises en œuvre par le Gouvernement»

Orateurs : M. le Président, Mme Dethier-Neumann, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 25

Question orale de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le contrat de services entre la SPAQuE et la Région wallonne»

Orateurs : M. le Président, M. Borsus, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 27

Question orale de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le bilan de l'opération d'élimination des dépôts de pneus en Wallonie»

Orateurs : M. le Président, M. Borsus, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 28

Liste des abréviations courantes 30

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT, DES RESSOURCES NATURELLES, DU TOURISME, DE LA RURALITÉ ET DE LA POLITIQUE AGRICOLE

Présidence de M. Robert MEUREAU, Président.

La séance faisant l'objet d'un compte rendu intégral commence à 11 heures 30 minutes.

QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. CRUCKE A M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LE RECOURS A L'AUDIT TOURISTIQUE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le recours à l'audit touristique».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). – Monsieur le Ministre, j'ai suivi, à travers la presse, une initiative que je trouve heureuse ; celle des communes de Libin, Tellin, Wellin et Daverdisse, qui finalement, faisant un peu le bilan de leur activité touristique – cela va d'objectiver ce que l'on appelle les besoins réels dans cette région sur le plan touristique, à voir l'aspect des investissements –, et donc, l'opportunité desdits investissements, décide de souscrire ou plutôt d'alimenter la réflexion par un audit touristique.

Je trouve que l'idée est intéressante. Et vous l'avez sans doute également trouvée intéressante, puisque vous avez décidé de financer pour moitié cet audit.

Première question : quel est le montant de l'audit ? (C'est par pure curiosité intellectuelle.)

Estimez-vous qu'il s'agit là, d'une manière pratique, finalement, d'évaluer les besoins, mais aussi les résultats par rapport à un certain nombre d'investissements passés et peut-être de se projeter dans l'avenir de ces investissements futurs ?

Peut-on imaginer que, dorénavant, l'on recoure d'une manière plus large, à cette pratique de l'audit et donc, on le généralise à la Wallonie ou à certains coins plus précis de la Wallonie où l'élément touristique est un élément qui est mis en valeur ?

Quelle est votre appréciation, sans se limiter sur ce dossier-là – je suis favorable à ce qui a été fait –, mais peut-on vraiment imaginer l'utilisation ? Et si oui, en fonction de quels besoins, de quelles nécessités à l'avenir ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Député, en ce qui concerne – petite précision – la région de la Haute-Lesse, aucune demande de subvention pour un audit touristique n'a encore été introduite par la Maison du tourisme de la Haute-Lesse. Selon un contact que j'ai pu avoir avec la direction, la maison du tourisme est en train d'étudier la possibilité de mettre en place un tel audit pour sa zone (c'est un premier élément).

Par contre, dans le cadre d'une fiche-projet Feder Objectif 2 rural, la maison du tourisme du Val de Lesse a décidé de réaliser un audit touristique de sa zone. Cet audit poursuit deux objectifs ; d'une part, identifier le profil de sa clientèle et d'autre part établir la notoriété de cette région dans d'autres régions émettrices de touristes, que ce soit les Pays-Bas, la Flandre, etc. Donc, pour identifier non seulement le profil de la clientèle, mais aussi la zone la plus pertinente en termes touristique, quels que ce soient les différents pays émetteurs classiques pour voir l'appréciation qu'ils ont par rapport à leur région.

Cette étude sera menée par l'ULB.

La fiche initiale de ce projet a été approuvée par le Gouvernement wallon en date du 29 avril 2004. Elle doit faire l'objet d'une modification qui sera présentée prochainement au Gouvernement wallon.

Il va de soi que si d'autres maisons du tourisme souhaitent bénéficier d'une aide financière pour réaliser un audit touristique, on pourra bénéficier de cette expérience-ci d'une part, pour voir quelle est la pertinence de tout cela, la concrétisation, mais aussi nous pouvons éventuellement intervenir, sans aucun problème, dans le cadre de ce type d'initiative particulière, en fonction évidemment des fonds européens et pour autant que les disponibilités budgétaires le per-

mettent. Je préfère toujours être prudent en la matière. Vous comprendrez.

Aujourd'hui, un plan de *marketing* international pour la promotion du tourisme en Wallonie et à Bruxelles est commandé par le Conseil d'administration de l'OPT et réalisé par une société externe. Celui-ci couvre la période 2006-2016.

Cela permet d'avoir un diagnostic clair sur la situation du tourisme qui sera posé au travers de cette enquête. Et ensuite, une étude sur les demandes futures des marchés touristiques sera menée. Une fois achevé, ce plan permettra à l'OPT de mener des actions de promotion adaptées à chaque marché, de se positionner vis-à-vis de la concurrence des autres régions et d'utiliser des moyens d'action adaptés aux objectifs.

Bref, ça va être un outil réellement précieux pour la promotion de la Wallonie et permettre une promotion optimale.

Dès que je suis entré en fonction, j'ai indiqué cela. S'il y a bien un élément qui est primordial, c'est de se mettre du côté des clients, de voir le tourisme aussi comme une réelle entreprise et de pouvoir identifier les marchés qui s'offrent à nous. De voir les possibilités suivant nos atouts actuels, d'une part, ce qui est possible suivant différents segments (d'âge, de classe sociale, de région) d'autre part pour aller chercher de la clientèle, donc de faire de la publicité et de la promotion beaucoup plus ciblée qu'auparavant.

D'où l'étude qui est en cours aujourd'hui, qui a été commandée.

Mais aussi de pouvoir adapter notre offre en fonction aussi de ces demandes particulières des touristes. Donc, d'essayer quelque part d'anticiper au maximum au niveau des modifications de la réalité de notre tourisme vis-à-vis de notre clientèle et de notre future clientèle.

C'est l'objectif qui est réalisé au travers de cela.

Je me suis permis évidemment d'élargir un tout petit peu par rapport à votre question pour être le plus complet possible et vous répondre de la façon la plus pertinente.

M. le Président. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Sauf erreur de ma part, je n'ai pas entendu – et je l'ai dit, c'est pour ma curiosité – les montants. Vous ne pouvez pas me le dire parce que le cahier des charges n'est pas prêt ?

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – On est en modification de fiche, donc, je ne peux pas encore vous vous les dire. Si j'avais le montant, je vous le donnerai sans aucun problème.

M. Crucke (MR). – Quand vous l'avez, si on peut le communiquer – c'est par curiosité –, c'est toujours intéressant de comparer les montants d'un audit à un autre.

J'ai aussi compris que pour les autres Maisons du tourisme, c'est un «oui», sous réserve des crédits disponibles, comme on le dit généralement, mais je pense que c'est une belle opportunité à saisir.

QUESTION ORALE DE M. BORSUS A M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LA PROLONGATION DU PROGRAMME LIFE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la prolongation du programme Life».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

M. Borsus (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, je vous interroge sur la vie en général et le programme qui s'est donné «la vie» comme nom : «le programme Life» – pas étonnant, me direz-vous –, puisqu'il traite de la biodiversité et plus particulièrement de la préservation d'un certain nombre de sites remarquables par essence ou par leur nature.

Je pense notamment aux pelouses calcaires, qui sont des aspects importants, qui ont fait l'objet d'une attention d'ailleurs que les médias se sont plu à souligner. Cette préservation a notamment permis à plus de 200 hectares de pelouses sèches, situées dans les régions de Dinant et de Viroinval – chères au Ministre honoraire de l'aménagement du territoire –, de bénéficier d'une restauration menée dans le cadre de ce programme.

Un colloque de clôture – non pas consacré aux clôtures, mais à la chute, au point final sur ce programme – a établi le bilan de ces années de travail. Quelque 200 moutons, Monsieur le Ministre, et chèvres, gèrent désormais ces paysages de pelouses sèches qui avaient été sculptées autrefois par les pratiques agro-pastorales. C'est un sol pauvre, nous le savons, il est accroché à flanc de roche le plus souvent. Bref, c'est un endroit typique avec des espèces animales et végétales adaptées à ce milieu et à ce type de milieu, donc rares, en dehors de ces sites dans nos contrées.

Les moyens dévolus à ce programme sont aussi clôturés, comme les travaux du colloque. Et certaines conventions vont se prolonger encore jusqu'en 2008. Mais 2008, c'est après-demain, Monsieur le Ministre, nous le savons. *Quid* après cette date ? Comment va-t-on donc continuer à gérer ces espaces, ces pelouses calcaires ? Ce sont les autorités locales qui sont en première ligne, me dit-on. Mais je souhaitais voir avec vous : de quelle façon va-t-on pouvoir baliser ce travail ?

Quels sont les moyens disponibles ? Est-ce uniquement sur le bénévolat que les efforts vont devoir être répartis ? Ou d'autres idées ont-elles été émises sur le sujet ? Y a-t-il d'autres financements européens, publics, régionaux qui seraient prévus ? Un accompagnement scientifique sera-t-il toujours à l'ordre du jour ?

Bref, comment va-t-on préserver des réalisations qui ont été soulignées quant à leur pertinence et qui permettent de préserver cette biodiversité dont nous nous entretenons régulièrement, Monsieur le Ministre ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – C'est vrai que les pelouses calcaires sont devenues rares dans notre Région.

Elles constituent des milieux très intéressants et riches en matière de biodiversité. Il est donc plus qu'impératif de pouvoir les préserver.

Le programme Life «Restauration et gestion durable des pelouses sèches de Haute Meuse et du Viroin» a contribué à cet objectif qui tenait beaucoup à cœur, c'est vrai, vous l'avez dit Monsieur Borsus, à un excellent projet de mon prédécesseur, qui n'est autre que M. Lebrun.

Ce projet de 4 années, se terminant en août 2006, a permis de restaurer plus de 100 hectares pour un budget de près d'un million d'euros via un cofinancement européen.

Les actions qui ont été menées sont les suivantes :

– le défrichement mécanique des sites ;

– l'acquisition de nouveaux terrains ;

– la construction de deux bergeries ;

– l'assainissement de décharges ;

– des campagnes de sensibilisation, etc.

Pour préserver l'intérêt biologique ou paysager et maintenir le caractère ouvert de ces milieux, la méthode de gestion la moins onéreuse et la plus commode à mettre en œuvre est le pâturage.

Le programme Life a permis de mettre en place les infrastructures nécessaires.

La Région wallonne a déjà mis en œuvre deux programmes complémentaires hors programme life : un projet avec un éleveur professionnel dans la région du Viroin et un autre avec l'asbl «Ardenne et Gaume» dans la région de Dinant.

D'autres moyens sont mis en œuvre pour appuyer ce programme et assurer à plus long terme la pérennité des actions réalisées sur les terrains domaniaux ou communaux. Ils constituent notamment en des travaux financés sur le budget ordinaire des services extérieurs de la DNF, comme la mise en place de clôtures, la réalisation de coupes ou de fauches manuelles, l'étrépage – vous savez ce que c'est l'étrépage. C'est l'action de «peler» toute la matière d'un sol pour mettre le substrat minéral, c'est-à-dire la terre à nu ; c'est important pour le développement de la bruyère, par exemple (ça s'appelle l'étrépage de terrains dégradés). On a au moins tous appris quelque chose ce matin.

D'autres ressources ont été par ailleurs mobilisées par le biais des subventions accordées aux pouvoirs organisateurs des parcs naturels.

Il est vrai que ces moyens ont été attribués ponctuellement, en fonction des crédits disponibles. Mais le développement de ces actions démontre que des financements propres peuvent être mis en place sur le long terme.

Sur les budgets Natura 2000, on pourra également financer des mesures de restauration.

Vu la nécessité de préserver ces sites de toute première importance, je poursuivrai, avec beaucoup de détermination, ces actions de gestion et d'entretien des milieux restaurés dans ces régions.

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Monsieur le Ministre, merci de votre réponse. Puis-je comprendre de votre intervention que des perspectives d'aides pourraient encore, sous une forme indéterminée, être à l'ordre du jour après 2008 ?

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Bien sûr.

M. Borsus (MR). – Nous sommes une fois de plus d'accord. Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour cette attention vigilante.

Je pense qu'effectivement, c'est un dossier qui mérite le consensus de toutes celles et ceux qui s'intéressent à la biodiversité.

QUESTION ORALE
DE Mme FASSIAUX-LOOTEN A M. LUTGEN,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA RURALITE, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU TOURISME,
SUR
«LA PRESENCE DE DIOXINE
DANS LES RIVIÈRES WALLONNES»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Fassiaux-Looten à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la présence de dioxine dans les rivières wallonnes».

La parole est à Mme Fassiaux-Looten pour poser sa question.

Mme Fassiaux-Looten (PS). – Monsieur le Ministre, chers Collègues, décidément, depuis quelques années, la dioxine s'immisce plus ou moins régulièrement dans la vie politique belge en général et wallonne en particulier.

Début juin, Monsieur le Ministre, s'ouvrait la saison de la pêche en rivière et en même temps, nous apprenions que vous conseilliez aux pêcheurs de ne pas manger le fruit de leur sport. Beau tollé dans la région de Chimay, puisque, là, nous vivons de l'escavèche à la truite et que les restaurateurs étaient bien marris de ce conseil. La raison de ce conseil, Monsieur le Ministre, c'est une étude universitaire démontrant que le taux de dioxine présent dans les cours d'eau wallons était très supérieur aux normes admises.

Franchement, l'état de nos cours d'eau commence à devenir très inquiétant, la Région wallonne se trouve dans une sorte de spirale négative. En effet, considérant cette présence de dioxine comme une pollution majeure, nous subissons notre septième grosse pollution en près d'un an. Pour rappel, mars et septembre 2005, c'était la pollution de la Sambre au cyanure ; novembre 2005, janvier 2006, la pollution de la Dendre et du canal Ath/Blaton ; entre juillet 2005 et mai 2006, pollution de la Meuse au cadmium. On en a parlé déjà pas mal dans cette Commission.

La situation mérite de voir quelques mesures structurelles de prévention, de contrôle, de sanction, d'enquête, etc., à mettre en place.

Mes questions sont assez précises, Monsieur le Ministre. Comptez-vous adopter un plan d'actions spécifiques de protection des rivières wallonnes ?

Quelles sont les origines de ces pollutions ? Y a-t-il un suivi ? L'enquête a-t-elle donné satisfaction ? Quelles sont les ampleurs de ces pollutions ? Quels sont les risques, pour la santé humaine et pour la biodiversité qui nous tient à cœur dans cette Commission ? Et même si le conseil aux pêcheurs était nécessaire, ne pensez-vous pas qu'il faudrait maintenant un complément d'information – nous sommes presque fin juin – si la problématique est disparue ou si, au contraire, il y a toujours ce taux de dioxine important dans nos cours d'eau ?

N'oublions pas qu'au niveau touristique, c'est un des pôles économiques de la Wallonie et il faudra donc essayer d'établir un plan de communication très précis par rapport à ce problème.

Je crois, comme toute une série de personnes, qu'il est grand temps de réagir et de sortir nos cours d'eau de cette série noire. D'autant plus que les indicateurs de qualité semblaient s'améliorer, et il serait dommage qu'en quelques accidents, disons, nous voyons nos efforts ruinés.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Madame la Députée, vous me permettrez d'abord de remettre un petit peu les choses dans l'ordre, si c'est possible, et de nuancer quelque peu vos propos.

On n'est pas à une septième pollution. Ce n'est pas une pollution, ici, dont il s'agit. Ce sont des anguilles qui ont été effectivement analysées par le Professeur Thomé, notamment pour mettre en évidence l'état des PCB et le niveau de PCB dans ces poissons, en sachant que l'anguille se trouve quand même à certains endroits particuliers de l'eau, c'est-à-dire dans le fond, près des sédiments, près de toute une série d'éléments et qu'elle est en bout de chaîne alimentaire. Elle est donc très réceptrice à la pollution, particulièrement de par son type d'alimentation et parce qu'elle est un poisson gras, ça veut dire qu'elle retient un maximum de polluants.

Donc, ce n'est pas une nouvelle pollution. C'est simplement une étude qui est menée sur des anguilles pour vérifier l'état de la situation en la matière.

Il n'y a pas eu de pollution, que je sache, de PCB ou de dioxine, ces derniers temps, dans les cours d'eau de notre Région. Et c'est tant mieux.

C'est vrai que l'on ne sait pas toujours tout. Mais en tout cas, ça n'aurait pas d'effet direct sur les anguilles. Il faut un tout petit peu de temps de par leur mode de comportement.

Deuxièmement, l'état de nos cours d'eau ne cesse de s'améliorer. J'en veux pour preuve le Tableau de bord de l'environnement qui a mis en exergue, justement, l'amélioration continue de la qualité de nos eaux. Ce qui est assez logique puisqu'il y a tous les

programmes d'investissement en la matière qui ont été réalisés et tous ceux qui vont encore venir.

Il y a une politique qui est menée maintenant depuis plusieurs années pour améliorer cette qualité qui ne cesse d'augmenter.

Il y a encore des accidents évidemment au niveau de certaines pollutions et on doit évidemment lutter contre celles-ci via d'autres moyens que l'épuration. On peut mettre toutes les épurations du monde, si effectivement, il y a des actes malveillants ou des négligences graves, au niveau de certains particuliers ou de certaines entreprises, il y a d'autres moyens pour y arriver : le contrôle dans les entreprises, les rejets des eaux usées, l'épuration de celles-ci, le stockage de certains produits, la répression, les sanctions et le suivi. Ce qui est le cas dans tous les cas que vous avez cités au niveau de la Police de l'environnement et de la collaboration avec le Parquet concerné.

Donc, voilà, l'état de nos cours d'eau s'améliore sans cesse.

Pour preuve aussi, les eaux de baignade, avec un bulletin particulièrement positif qui a été remis par la Commission européenne, il y a quelques semaines. Pour la première fois, on a eu un bon bulletin. Ca n'arrive pas souvent, on ne peut que s'en réjouir et dire que nous les avons améliorés, de façon substantielle. Sur les 34 sites d'eaux de baignade, il n'en reste que – malheureusement, on dit comme on veut – six qui présentent des problèmes. C'est même un peu moins puisque la Commission a considéré que l'un ou l'autre ne posait plus de problème.

On arrivera, dans les deux ans qui viennent, à en avoir normalement 33 sur 34, cela veut dire qu'il n'y aurait plus qu'un site qui ne respectera pas les normes – dans la région d'Aywaille-Coo où la station d'épuration sera seulement mise en service dans deux ans.

Voilà qui resitue le contexte.

Au niveau de l'anguille en tant que telle, il s'agit d'une pollution historique et mondiale contre laquelle nous devons mettre tout en œuvre, mais surtout faire en sorte de comprendre le phénomène.

Les PCB sont des molécules qui ont été synthétisées à l'échelle industrielle dès 1929, elles ont été utilisées dans de nombreuses applications dont la fabrication est interdite, dont l'utilisation est strictement réglementaire et rigoureusement contrôlée. Ces molécules ne peuvent plus être utilisées que dans des systèmes clos, pour peu qu'il y en ait encore dans des transformateurs et des condensateurs, mais le programme est en cours au niveau justement de la résorption de l'ensemble de ce type de transformateurs et de condensateurs grâce à toutes les mesures décidées auparavant.

La convention et l'évaluation du niveau de la contamination des rivières par les PCB et les dioxines, dont le coordinateur était le professeur Thomé, a mis en évidence le non-respect des normes en PCB pour l'anguille. Les concentrations moyennes de la somme des sept congénères traceurs en PCB par rapport à la norme de 75 monogrammes par gramme de poids frais précisé par l'arrêté royal du 6 mars 2002, étaient dépassées dans la majorité des résultats.

Les résultats confirment les constatations, effectuées en Flandre, de contamination par les PCB et les dioxines, ainsi que par différents métaux lourds, de ce poisson évoluant en milieu aquatique sauvage.

Je vous l'ai précisé tout à l'heure, l'anguille est un poisson gras qui accumule tous ces résidus dans ses graisses.

Le choix de l'anguille n'est pas un choix du hasard. On ne s'est pas dit : *«On va analyser pourquoi pas l'anguille ou la truite.»*. Non, c'est parce que c'est justement un très bon bio-indicateur de la contamination des milieux des poissons par les polluants.

Les rivières qui apparaissent – mais il faut être très prudent en la matière – être les plus contaminées par les PCB, sont la Meuse, la Vesdre, la Sambre et, pour certaines stations, l'Ourthe et surtout au niveau de sa confluence avec l'Amblève.

En aval, l'Escaut et la Dendre présentent également des contaminations élevées par les PCB dans le cadre de l'étude qui est réalisée ici par rapport aux anguilles. Je tiens à chaque fois à rappeler cela pour ne pas que l'on extrapole, comme cela a été fait d'ailleurs au niveau d'un journal télévisé, la veille de l'ouverture de la pêche. Ce qui, pour moi, est de l'irresponsabilité.

De manière à limiter au maximum tout risque de contamination, j'ai pris tout de suite les dispositions suivantes : d'abord, dès que j'ai eu les résultats de cette étude, je les ai transmis au Ministre de la santé concerné, le Ministre Demotte pour qu'il prenne des dispositions et qu'il m'indique celles que je devais prendre. C'était au mois de novembre dernier. J'ai reçu sa réponse au mois de février de cette année. Il y a un groupe de travail qui s'est mis en place et donc, il y a eu cette volonté de ma part de prendre toutes les précautions possibles, en tant que Ministre de la pêche, afin d'éviter toute contamination possible.

Les actions qui ont été entreprises :

– la modification de la législation sur la pêche fluviale, de manière à imposer l'arrêté passé la semaine dernière au Gouvernement : l'obligation de remettre immédiatement à l'eau les anguilles pêchées ;

– l'envoi d'un courrier informatif aux pêcheurs qui ont déjà retiré leur permis ;

– l'émission systématique de la même information à toutes les personnes qui vont encore retirer leur permis ;

– la réalisation pour les prochains mois d'une brochure d'information ;

– l'information via le site Internet de la Maison wallonne de la pêche et de la DGRNE et la demande au Ministre de la santé, M. Demotte, d'une intensification des contrôles de l'AFSCA au niveau de la commercialisation en vue de la consommation humaine des poissons de rivière pêchés.

Je ne pense pas que cela aura une incidence sur le tourisme. Pour rappel, la Flandre avait pris les mêmes dispositions jusqu'à l'année dernière. En fait de 2002 à fin 2005, le Ministre Peters a décidé de lever les interdictions malgré les problèmes qui existent en Flandre et qui sont même un peu plus graves que chez nous à certains égards.

Moi, j'ai pris une mesure de précaution en disant : *«Ok. On a le plaisir de pêcher l'anguille, mais on la remet à l'eau pour éviter qu'il y ait des circuits de commercialisation qui se mettent en place.»*. Et en même temps, s'il y a une intensification des contrôles au niveau de l'AFSCA sur les anguilles ou sur d'autres poissons gras, qui permettra d'éviter que nos concitoyens évidemment, en mangeant des anguilles matin, midi et soir, puissent être contaminés de quelque façon que ce soit.

Voilà, de façon rapide et succincte, ce que je pouvais vous dire par rapport à cela, on reste évidemment vigilants, et j'ai informé aussi les ministres de la santé de la Région et de la Communauté française pour que, le cas échéant, suivant les informations qui sont en ma possession, ils prennent des dispositions complémentaires s'ils jugeaient utile d'en prendre.

M. le Président. – La parole est à Mme Fassiaux-Looten.

Mme Fassiaux-Looten (PS). – Je vous remercie, bien entendu, Monsieur le Ministre, de votre réponse par rapport à la pollution et à l'évaluation des eaux de baignade de notre territoire.

Par contre, il est vrai que l'anguille a quand même été un facteur de crainte dans le monde de la pêche. L'information donnée à la télévision avait un peu perturbé les pêcheurs. Dans le pays de Chimay, nous allons essayer de nous orienter vers un cabillaud à l'escavèche ; ce qui ne serait peut-être pas mal non plus.

QUESTION ORALE DE M. CRUCKE A M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LA MEILLEURE COORDINATION DES POLITIQUES REGIONALES ET PROVINCIALES EN MATIÈRE TOURISTIQUE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la meilleure coordination des politiques régionales et provinciales en matière touristique».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). – Monsieur le Ministre, ce n'est pas la première fois qu'on évoque ensemble le nombre d'opérateurs touristiques, plutôt leur multiplicité, mais aussi le défaut de coordination qui existe entre eux, ce caractère pléthorique ayant pour conséquence de retrouver parfois des doubles emplois. Quand je dis que ce n'est pas la première fois, c'est parce qu'effectivement on en a parlé, et je constate que je ne suis pas le seul.

Je lis dans ce merveilleux document que le monde entier nous envie «L'Association des provinces wallonnes» la dernière brochure politique, touristique en Région wallonne. On parle de vous, enfin du travail. Je vous le laisserai. Je vous le lis, ce n'est pas long en plus : *«La coordination des actions entre provinces wallonnes et régions souffrait (et on le met à l'imparfait) d'un manque de dialogue et de compréhension*.

Force de constat, le Président de l'APW, M. Mottard, a souhaité un entretien avec le Ministre en charge de la politique touristique, M. Lutgen, afin de faire le point sur ce dossier. Il est ressorti un entretien très constructif – c'est le terme diplomatique – entre le Ministre et la délégation des représentants des travailleurs. Et la volonté du Gouvernement wallon est d'associer le travail sur la politique touristique. Le souci du Ministre étant d'éviter les doubles emplois dans le domaine. L'OPT doit conserver son rôle centralisateur en matière de communication, de l'image de la Wallonie vers l'extérieur.

La volonté du Gouvernement et de son Ministre est de recentrer l'image touristique de la Wallonie autour d'un concept, bien connu chez nous et à l'étranger, «Les Ardennes».. Cela, c'est pour ma deuxième question.

«Deuxièmement, les fédérations provinciales du tourisme et la CATPW ont un rôle à jouer pour ampli-

fier et soutenir l'action régionale. Pour définir le rôle de chacun, dans le cadre d'une politique cohérente du tourisme, le Ministre Lutgen a convenu avec l'APW de programmer une série de réunions techniques permettant de clarifier la situation. L'objectif étant entamé sur cette base, la renégociation des accords de partenariat Région wallonne, provinces wallonnes, dans les meilleurs délais, étant donné que les précédents arrivent à échéance en 2006.»

Voilà mes deux questions.

Premièrement, par rapport aux provinces, quelles sont les pistes de solution qui peuvent être abordées ou que vous allez aborder ? Un calendrier des rencontres a-t-il été défini de manière à renégocier cet accord de coopération qui, effectivement, vient à échéance en 2006 ? De manière plus claire, peut-on spécifier les missions de la province en matière touristique ? Je leur ai dit que je pouvais faire la même comparaison par rapport à l'agriculture parce que ceci est un domaine dans lequel on retrouve des compétences qui appartiennent, tant à la Région qu'au Ministère de l'agriculture. Ce n'est pas tout à fait la même chose, vous avez raison. Mais on pourrait en faire un parallélisme.

Deuxième type de question, par rapport – je lis ce qui est écrit évidemment, je m'en remets à cela – au recentrage de l'image touristique de la Wallonie sur «Les Ardennes». Je connais évidemment votre côté luxembourgeois. J'apprécie d'ailleurs beaucoup les Ardennes. Je ne suis pas le seul, puisque j'ai vu que les Hollandais les appréciaient beaucoup aussi et que la Reine de Hollande viendra même jusqu'à Liège, en pensant que ce sont les Ardennes.

La Wallonie, Monsieur le Ministre, est quand même multiple. Même si on peut aimer et adorer les Ardennes, et même si on peut le faire de manière un peu plus chauvine dans le chef de l'un ou de l'autre, elle est multiple. Ai-je mal compris – parce que je vous ai, par correction, lu en entier ? Qu'en est-il de ce recentrage ? N'est-ce pas un peu trop réducteur par rapport finalement à la réalité du tourisme dans le centre de la Wallonie ?

Voilà pour les deux questions que je voulais vous poser sur ce sujet.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, je l'ai indiqué, à plusieurs reprises, il y a beaucoup d'intervenants. Ce n'est pas une surprise. C'est le diagnostic en période touristique dans notre Région. Cela peut parfois engendrer un certain manque de coordination dans certaines actions qui sont menées.

Mon souci, c'était simplement de pouvoir redéfinir les choses et d'éviter, autant que faire se peut, les doubles emplois et les pertes d'énergie, les pertes d'argent et de travailler de façon beaucoup plus concertée.

Comment redéfinir justement les choses et éviter ces doubles emplois ?

D'une part, par l'élaboration d'un accord de coopération entre la Région wallonne et la Cocof que j'ai présenté le 23 février 2006 au Gouvernement. Cet accord, attendu quand même depuis 12 ans, déterminera les missions de la Région et de l'Office de promotion du tourisme. Dire voilà, de façon définitive, comment, au niveau touristique, les uns et les autres peuvent fonctionner. Quelle est la définition ? Quel est le rôle, de façon beaucoup plus précise ?

Deuxièmement, l'action de l'OPT consiste en la promotion de la Wallonie et de son image sur les marchés étrangers et en Flandre.

Comme je viens de l'expliquer, un plan de *marketing* international – je l'ai dit tout à l'heure – est en cours pour l'instant pour voir comment faire répondre nos produits aux attentes de la clientèle.

Troisièmement, concernant la campagne «Ardennes», il s'agit d'une campagne qui est réalisée grâce à des fonds européens et les zones, c'est vrai, éligibles étaient, à peu de choses près, les provinces de Namur et de Luxembourg. J'ai toujours indiqué que je voulais que tout le monde puisse en bénéficier. Je ne suis pas du tout un sous-localiste. Certainement pas, on peut me taxer de beaucoup de choses, mais pas de cela. C'est toute la Wallonie qui doit gagner, en particulier des régions qui parfois justement ne sont peut-être pas considérées comme l'Ardenne au sens strict du terme. Mais qui, pour nos pays émetteurs tels les Pays-Bas ou régions émettrices telle la Flandre, c'est la région verte de la Wallonie avec toute une série d'endroits, même dans votre très belle région qui peuvent aussi quelque part avoir des conséquences et des répercussions positives.

Le point suivant, au niveau de la redéfinition des rôles des uns et des autres. Le rôle du Commissariat général au Tourisme a été clarifié dans le décret du 27 mai 2004 par mon prédécesseur. Ce décret prévoit des outils pour définir le rôle des autres organismes touristiques wallons. C'est une très bonne chose, puisque la mission des maisons de tourisme, par exemple, est précisée dans son contrat programme. C'est un point important.

Et aujourd'hui, les missions de la Région wallonne et de l'OPT sont clarifiées, les négociations concernant la redéfinition du rôle des provinces, puisque c'est ce dont il s'agit au niveau de l'APW, pourront donc commencer. Un calendrier sera rapidement fixé.

Les nouveaux contrats de partenariat avec les provinces débuteront en 2007 et seront définis et adaptés à la définition des rôles de chaque organisme touristique.

Concernant le rôle des provinces en matière de tourisme, le Code de la démocratie locale prévoit déjà que les compétences provinciales s'exercent de manière complémentaire à celle de la Région. Il s'avère en effet qu'elle ne constitue pas toujours une échelle d'action optimale pour la mise en place de politiques touristiques. Par contre, les provinces peuvent fournir un appui aux opérateurs touristiques locaux. Ce qui peut être intéressant et pertinent.

Si je prends l'exemple de la campagne «Ardennes», c'est le cas, puisque la Fédération touristique de la province de Luxembourg et celle de Namur participent et relaient l'information aux opérateurs locaux sur les modalités de participation à cette campagne. Ce qui d'ailleurs permet d'avoir un certain succès, puisque, pour rappel, l'objet de cette campagne est la promotion d'image «Ardennes» au sens le plus large, mais avec des fonds privés aussi qui viennent, eux, avec des propositions très concrètes pour les clients au travers des publicités complémentaires.

En page de gauche, la présentation de l'Ardenne, le produit d'appel, page de droite, les opérateurs privés qui investissent avec un numéro de téléphone, avec tel hôtel et telle attraction touristique. Et on était, il y a un mois et demi, deux mois, à 400.000 euros ou 500.000 euros d'investissements privés au travers de cette campagne «Ardennes», donc ça veut dire qu'il y avait un réel intérêt.

Je crois que l'on a travaillé beaucoup en amont aussi au niveau du Cabinet pour faire en sorte que, dès le départ, sur la campagne en tant que telle, sur les aspects graphiques, sur le mode d'outils de communication, etc., il y ait une concertation la plus forte possible et que l'on puisse faire du *win win*, au travers de cette campagne qui fonctionne plutôt très bien.

Voilà, je ne serai pas plus long et je terminerai simplement en rappelant l'objectif. Vous l'aurez bien compris, d'une part, d'avoir une pertinence la plus forte possible au travers des plans de promotion, des audits, etc. qui peuvent être réalisés, enfin des plans *marketing*, qui peuvent être réalisés et de redéfinir le rôle de chacun. Et que chacun vienne, en appui de l'autre, et pas en concurrence au niveau des organismes publics quels qu'ils soient. Je crois que ce serait la pire des choses.

Je l'ai déjà indiqué aussi à plusieurs reprises. Mon prédécesseur avait déjà commencé le travail et par rapport à toute une série de points – je l'ai indiqué aussi au travers de mon intervention ici – et chacun doit aller dans cette voie-là, je vais dire, de rationalisation et en se mettant chaque fois du côté du client quel que soit l'opérateur.

On ne travaille pas pour des structures, on travaille l'abord de la clientèle et les retombées économiques que cela peut avoir pour notre Région.

M. le Président. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Je remercie le Ministre pour sa réponse.

Il ne doit évidemment pas me convaincre des conséquences du manque de coordination entre certains niveaux de services, alors que je pense que c'est de coopération que l'on a besoin.

Il est vrai que cet article-là m'avait fait bondir parce que, finalement, à chaque page – je peux vous le laisser –, on retrouve des critiques sur la Région ou sur le manque de coordination.

Enfin, je pense que les Bourgmestres doivent d'abord balayer devant leur porte avant de commencer à le faire à d'autres niveaux.

Deuxièmement, sur la campagne «Ardennes», je vous suis parce que je pense qu'il faut un produit fin pour attirer le public. Il fallait, comme vous l'avez fait aussi, recentrer ou décentrer même, les effets collatéraux que cela peut avoir.

Donc, je suis enclin à vous suivre.

Quant à l'accord de coopération, j'ai compris qu'on pourra en rediscuter en 2007, puisque c'est à ce moment-là que vous l'aurez finalisé. Je ne manquerai pas d'y revenir.

M. le Président. – La séance est suspendue.

– *La séance est suspendue à 12 heures 32 minutes*.

– *La séance est reprise à 14 heures 08 minutes*.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le Président. – M. Grommes ayant demandé de pouvoir poser sa question orale en tout début d'après-midi, nous allons lui donner la parole avant de passer aux interpellations puis nous reviendrons aux questions orales n'ayant pas encore été posées.

QUESTION ORALE

(Suite)

QUESTION ORALE
DE M. GROMMES A M. LUTGEN,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA RURALITE, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU TOURISME,
SUR
«WALLO'NET EN REGION WALLONNE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Grommes à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «Wallo'Net en Région wallonne».

La parole est à M. Grommes pour poser sa question.

M. Grommes (cdH). – Monsieur le Ministre, Wallo'Net constitue une excellente initiative visant à un «meilleur entretien des communes». En plus, elle permet l'engagement de demandeurs d'emploi peu qualifiés.

Dans la partie francophone de la Région wallonne, ce programme connaît un succès impressionnant. Les communes germanophones ne peuvent toujours pas bénéficier de ce programme.

En effet et en fonction des critères arrêtés, 18 personnes étaient prévues pour 7 des 9 communes germanophones. Un accord devrait être passé entre les 2 gouvernements.

Il semble qu'une modification des critères d'attribution serait envisageable pour permettre aux 9 communes de bénéficier de ce programme. Il semble aussi qu'au mois de janvier 2006, l'administration wallonne aurait fait entendre, lors d'une réunion à Namur, à un collaborateur du Ministère de la Communauté germanophone, que les 18 personnes pourraient être réparties sans problème et différemment entre les 9 communes. Un représentant du Ministre germanophone du tourisme semble étonné que d'autres critères objectifs seraient à fournir en cas de répartition différente.

Je voudrais savoir à quel stade de la procédure le dossier des 18 personnes se trouve ? Un accord a-t-il été obtenu entre les 2 gouvernements ? Et, dans la négative, quelles sont les raisons d'une absence d'accord ?

En conclusion, je ne peux que soutenir cette superbe initiative qui est vraiment un élément très important pour notre tourisme.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Député, j'ai envoyé un courrier à mon Collègue, M. Gentges, le 2 décembre 2005, le Ministre du tourisme en Communauté germanophone, dans lequel je l'informais tout simplement que j'avais réservé une enveloppe budgétaire qui permettrait l'engagement de 18 agents Wallo'Net en Communauté germanophone.

Comme vous le savez, vous l'avez rappelé, les agents Wallo'Net en Région wallonne de langue française ont été répartis sur des critères objectifs et chiffrés, d'une part, les dix villes de plus de 50.000 habitants, et d'autre part, les communes avec plus de 200 lits touristiques reconnus, attractions de plus de 80.000 entrées annuelles, ou patrimoines de l'Unesco.

J'avais donc fait une proposition de répartition de ces agents sur base des mêmes critères.

Cependant, dans ce courrier, j'ai précisé à M. le Ministre Gentges que j'étais ouvert à d'autres critères de répartition pour autant évidemment que ces critères soient objectifs et qu'ils soient liés à l'attractivité de ces communes.

En date du 27 avril 2006, M. Gentges m'a transmis une proposition de répartition des agents Wallo'Net, qui malheureusement n'était pas basée sur des critères chiffrés et objectifs. Il me semble que par équité avec les autres communes wallonnes, des critères objectifs doivent être proposés.

C'est ce que j'ai signifié au Ministre, au mois de mai. J'attends donc une proposition de répartition de ces agents basée sur ces critères objectifs et liés à l'attractivité de ces communes et souhaite surtout que ce programme puisse donc être mis en œuvre le plus rapidement possible aussi en Communauté germanophone.

Je ne doute pas que le Ministre concerné vous fera une proposition allant dans ce sens.

M. le Président. – La parole est à M. Grommes.

M. Grommes (cdH). – Merci, Monsieur le Ministre, pour ces clarifications.

Quand j'analyse ce dossier, je pense qu'il y a, de la part du Gouvernement germanophone, de la mauvaise volonté. Et je crois que je vais le dire clairement parce que c'est une excellente initiative, 18 familles pourront avoir un revenu garanti pendant quelques années.

Effectivement, je transmettrai le message clairement du côté germanophone.

M. le Président. – L'incident est clos.

INTERPELLATION ET QUESTIONS ORALES

**INTERPELLATION
DE M. WALRY A M. LUTGEN,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA RURALITE, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU TOURISME,
SUR
«LES RESULTATS DE L'ETUDE
SUR LA SURMORTALITE DES ABEILLES»**

**QUESTION ORALE
DE M. THISSEN A M. LUTGEN,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA RURALITE, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU TOURISME,
SUR
«LES PREMIERS RESULTATS
DE L'ETUDE MULTIFACTORIELLE
SUR LE DEPERISSEMENT
DES ABEILLES DOMESTIQUES EN WALLONIE»**

**QUESTION ORALE
DE Mme DETHIER-NEUMANN A M. LUTGEN,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA RURALITE, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU TOURISME,
SUR
«LES DERNIERS DEVELOPPEMENTS
DANS LE DOSSIER DU DEPERISSEMENT
DES ABEILLES EN REGION WALLONNE
ET AILLEURS»**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Walry à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les résultats de l'étude sur la surmortalité des abeilles» ; la question orale de M. Thissen à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les premiers résultats de l'étude multifactorielle sur le dépérissement des abeilles domestiques en Wallonie» et la question orale de Mme Dethier-Neumann à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les derniers développements dans le dossier du dépérissement des abeilles en Région wallonne et ailleurs».

La parole est à M. Walry pour développer son interpellation.

M. Walry (PS). – Monsieur le Ministre, lorsque votre prédécesseur occupait cette responsabilité, il y a eu un large débat, ici, au sein du Parlement wallon sur le fait qu'il y avait une surmortalité qui avait été constatée chez les abeilles. C'était un débat assez intéressant parce qu'à l'époque, certains parlementaires avaient des certitudes plus que des doutes sur les raisons de cette surmortalité et quelques-uns montraient du doigt le Régent et le Gaucho. Pour eux, il n'y avait pas de problème, c'était eux qui étaient véritablement les destructeurs des abeilles. Scientifiquement, il y avait quand même quelques sages dans l'Assemblée dont, pour une fois, et on s'était dit : *«Oui, mais il y a quand même des doutes auprès des professeurs d'université.»*. Et donc, c'est la raison pour laquelle après des semaines de débat sur un sujet aussi fondamental parce que cela concerne non seulement les abeilles, mais tout l'environnement et la santé de l'homme derrière la santé des abeilles.

Il y a eu une initiative au Parlement wallon et une étude multifactorielle sur la surmortalité des abeilles a été commandée par le Ministre Happart justement, à l'unité d'entomologie fonctionnelle et évolutive de la Faculté agronomique de Gembloux.

On l'a fait parce que le taux de mortalité était vraiment inquiétant. Et c'est encore le cas aujourd'hui. Le taux de surmortalité existe toujours. Et on évoquait des taux de mortalité, à l'époque, allant jusqu'à 17 % des colonies d'abeilles domestiques. Comme je l'ai dit, on aurait pu agir à la hussarde et donc, nous avons plaidé pour que notre Parlement agisse avec le recul nécessaire, avec des arguments et une étude scientifique.

Et donc aujourd'hui, après plusieurs années de travaux, le Professeur Haubruge – que je ne connais pas personnellement, mais on me dit que c'est vraiment une grande personnalité et quelqu'un d'hyper-compétent en la matière – nous livre les résultats définitifs de son étude. Et selon celle-ci, il n'y aurait pas de lien de causalité entre la mortalité des abeilles et l'utilisation, par les agriculteurs ou par toute autre personne, du Régent ou du Gaucho. En effet, d'après les résultats de son étude scientifique, c'est bien la présence du varroa et des méthodes utilisées pour le combattre qui sont à l'origine de la surmortalité des abeilles.

Qu'est-ce que le varroa ? Vous le savez mieux que moi. C'est un acarien d'origine asiatique, qui était inconnu à Bastogne, ainsi qu'en Wallonie et dans toute l'Europe. Cet acarien venant d'Asie envahit nos pays. Et comme tout parasite – il n'y a pas que chez les animaux – le varroa vit aux dépens de son hôte, qui n'a pas les moyens de s'en défaire. Et dans la mesure où une même abeille peut en «héberger» plusieurs, on comprend aisément que celle-ci finisse par dépérir et même à périr tout court.

Cet acarien génère souvent des malformations dans le cycle de la reproduction, ce qui hypothèque le devenir de l'insecte et, à terme, celui de l'ensemble de la colonie.

C'est au début des années 80 que ce parasite a été découvert sous nos latitudes. Les apiculteurs, sans trop savoir, ont commencé à le combattre. C'est ici que la problématique s'est complètement complexifiée. En effet, comme la varroase était peu connue

chez nous, les moyens pour la combattre ne l'étaient pas non plus forcément, et donc les apiculteurs, de toute bonne foi, ont utilisé des produits qui n'étaient plus que probablement pas vraiment les plus appropriés.

Généralement pour combattre le varroa, les apiculteurs ont utilisé des acaricides qui étaient interdits chez nous et qu'il fallait donc importer généralement – on peut le dire – à l'époque, tout à fait illégalement. Attention, il n'est pas question pour nous de stigmatiser les apiculteurs qui sont des gens passionnés et généreux et qui ont évidemment agi pour le bien de leurs ruches.

En fait, je pense qu'il serait opportun, Monsieur le Ministre – je ne sais pas si les apiculteurs sont hyper bien informés et s'il existe aujourd'hui un traitement adéquat pour combattre le varroa –, que la Région établisse un protocole de traitement de la varroase et qu'ensuite, elle organise, en collaboration avec les apiculteurs, un cycle de formation pour leur permettre d'agir selon les méthodes les plus appropriées en termes d'efficacité et d'impact sur la santé et sur l'environnement, de façon globale ?

Par ailleurs, j'aimerais également émettre, très rapidement, quelques réflexions. Je crois que la Région wallonne vient de montrer qu'elle agissait de manière prudente et rationnelle. Mais ce qui est des plus aberrants, c'est que les personnes qui accusaient le Régent et le Gaucho d'être les responsables de la mortalité des abeilles, contestent même aujourd'hui, avec force et vigueur, les résultats d'une étude scientifique indépendante. Et on peut regretter qu'une réalité scientifique soit mise en cause par des *a priori* politiques. C'est une considération purement politique, mais je trouve que c'était important de le signaler parce qu'on ne peut pas aller jusqu'au bout de l'intégrisme, non plus dans le domaine de l'environnement et de la protection des abeilles, de façon plus spécifique.

Donc, afin d'éliminer les réticences qui existent encore dans certains esprits, je demanderais que la Commission de l'environnement, Monsieur le Président, puisse inviter le Professeur Eric Haubruge pour qu'il nous expose les résultats détaillés de son étude. Cela me paraît important. Cette Commission serait publique, bien entendu, et la presse y serait particulièrement invitée pour qu'elle relaie évidemment les résultats de l'étude du Professeur Haubruge.

D'un autre côté, j'aimerais aussi insister sur le fait qu'il faut bien se rendre compte que l'on a bien agi, avec prudence et sagesse, comme je l'ai dit. Mais ce n'est pas une raison non plus pour penser que les pesticides utilisés en agriculture n'ont aucune incidence sur la santé de l'environnement et ce, évidemment, indépendamment de la question de la surmortalité des abeilles à laquelle notre Parlement a consacré et, comme vous le constatez aujourd'hui, consacre encore une attention particulière.

C'est pourquoi, en plus de l'audition du Professeur Éric Haubruge, je plaiderais, Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, pour que nous procédions, au sein de notre Commission, à une large réflexion sur le sujet.

Si la cause de la mortalité des abeilles semble aujourd'hui se préciser, il reste en effet encore bien d'autres aspects à analyser. C'est un travail constant qui m'apparaît essentiel pour le bien-être de chacun, pour le développement durable et aussi pour l'équilibre de l'économie agricole wallonne. Mais c'est aussi, comme je l'ai souligné dans mon introduction, un véritable enjeu pour la santé des hommes et des femmes, et des enfants qui vivent sur cette planète.

Je vous remercie déjà pour l'ensemble des réponses que vous voudrez bien me donner.

M. le Président. – La parole est à M. Thissen pour poser sa question.

M. Thissen (cdH). – Monsieur le Ministre, la problématique particulière de la situation des abeilles a son importance parce qu'elle révèle, effectivement, l'état de santé de l'ensemble de notre environnement. Il est donc, dans notre intérêt, important d'être vigilant et attentif à la situation de cet élément de la faune.

On sait qu'en Belgique, les apiculteurs et leurs associations ont mis en avant ce problème de dépérissement des colonies d'abeilles domestiques depuis 1999. Ce n'est donc pas pour nous ni pour personne d'ailleurs un sujet neuf. La cause de cette problématique la plus souvent invoquée étant l'utilisation de deux insecticides appelés Gaucho et Régent qui ont été affublés de toute la responsabilité relative au problème de l'élevage des abeilles.

Tenant compte de ces faits et de l'importance des abeilles, le Parlement wallon a, en sa séance du 13 mai 2004, voté une résolution qui visait à prévenir cette mortalité, prévoyant notamment un programme d'études multifactorielles et interdisciplinaires pour comprendre les causes du dépérissement des insectes pollinisateurs en Wallonie.

Cette étude relative au dépérissement des abeilles en Wallonie, au sujet de laquelle je vous ai déjà interrogé l'an passé, Monsieur le Ministre, a donné ses premiers résultats. En voici quelques faits marquants.

Tout d'abord, la mortalité des colonies d'abeilles en Région wallonne s'élevait à 17 % en 2005. Il n'y aurait pas de relation directe entre l'application d'un certain nombre de pesticides et d'insecticides dans l'environnement agricole et le dépérissement de l'abeille domestique. Et il n'y aurait pas non plus de

relation entre la présence de pesticides à usage agricole – voilà, je l'ai dit. Ce serait le parasite varroa destructor qui serait lié au dépérissement des abeilles domestiques en Wallonie et qui constituerait un facteur de risques avéré. Par ailleurs, on constate que ce que l'on appelle la loque américaine, qui est une maladie à déclaration obligatoire, est présente aujourd'hui à l'état latent dans 26 % des ruchers wallons. Ce qui veut dire que l'état sanitaire des ruchers en Wallonie est relativement désastreux. De plus, la méconnaissance des apiculteurs concernant ces pathologies et ces parasites ne permet pas de remédier efficacement à ce problème, car il est évidemment difficile de soigner quelque chose que l'on ne connaît pas bien. Donc, l'encadrement et les conseils prodigués aux apiculteurs devraient faire l'objet, me semble-t-il, d'améliorations.

De plus, les méthodes de lutte contre les parasites de l'abeille domestique sont peu nombreuses et pour la plupart inefficaces. Le parasite varroa est présent dans tous les ruchers wallons et aucune méthode de lutte actuellement autorisée ne permet d'éradiquer cet acarien devenu résistant aux différentes molécules employées. De plus, il existe une corrélation entre le pourcentage de mortalité et le nombre d'acaricides d'usage apicole présents dans les ruchers.

Plusieurs pistes de solutions ont été avancées, notamment dans le domaine de la santé de l'abeille domestique et de l'apiculture :

– la mise en place d'une stratégie de lutte contre le varroa chez tous les apiculteurs ;

– la mise au point d'une surveillance des populations de varroas dans les ruchers ;

– le développement de méthodes de diagnostic et de surveillance des virus sur le territoire belge, particulièrement en Wallonie, pour évaluer au mieux l'impact de ces pathologies sur l'abeille domestique ;

– et, vu l'état sanitaire mauvais des ruchers wallons, d'une part, une actualisation et un renforcement de la formation des assistants apicoles et d'autre part, une meilleure standardisation et diffusion des informations afin de permettre à tous les apiculteurs belges d'être mieux épaulés et conseillés.

Monsieur le Ministre, ma question est de savoir si vous allez suivre ces recommandations ? Si oui, comment allez-vous les mettre en œuvre et quel en sera le timing ?

En outre, je rejoins la proposition de M. Walry d'inviter M. Haubruge à nous exposer les résultats de ses recherches.

Lorsque je vous avais interrogé une première fois sur le sujet, vous aviez déclaré que vous alliez demander à nos représentants dans les groupes de travail européens – puisque c'est un problème qui n'est pas uniquement belge – d'initier une réflexion sur la possibilité d'une organisation européenne sur le dépérissement des abeilles, vu leur rôle important au niveau de la pollinisation et de la fécondation des plantes végétales. Pouvez-vous nous dire où on en est à l'heure actuelle ?

Dans une précédente réponse à une question sur la mortalité des abeilles, vous aviez parlé également de la création d'un groupe de travail spécifique sur l'agréation et le contrôle de la commercialisation des pesticides par votre Collègue du fédéral, Rudy Demotte, auquel le secteur de l'apiculture et les Régions seraient associés. Les travaux ont-ils débuté ? Si oui, quel en est leur état d'avancement ?

Pour terminer, une demande pour une nouvelle subvention de deux années a été introduite auprès de la Direction Générale de l'Agriculture de la Région wallonne afin de poursuivre les recherches sur le dépérissement des abeilles en se basant sur les trois points suivants :

– la qualité des ressources alimentaires des abeilles domestiques en Wallonie ;

– la détection des pesticides dans le pollen au niveau des ruchers en Wallonie ;

– la détection et la quantification des métabolites du Gaucho dans les différentes matrices (le miel, le pollen et l'abeille).

Alors, cette subvention sera-t-elle accordée ?

Je me réjouis de vous entendre. Merci d'avance.

M. le Président. – La parole est à M. Petitjean qui souhaite se joindre à l'interpellation.

M. Petitjean (FN). – Monsieur le Président, tout d'abord merci de m'avoir permis de me joindre à l'interpellation de M. Walry.

Monsieur le Ministre, étant passionné depuis toujours par les abeilles, j'ai en tant que Bourgmestre, il y a de cela, une vingtaine d'années, créé une maison des abeilles à Viesville. Ce centre pédagogique remarquable a été visité par des milliers de visiteurs, dont beaucoup d'élèves, tous réseaux confondus, de la commune de Pont-à-Celles. Ce centre a vécu 15 ans et a malheureusement été fermé malgré son succès appréciable.

Le 8 juin 2006, je vous questionnais sur l'utilisation du Fipronil, un insecticide considéré par d'aucuns comme dangereux pour les abeilles. L'autorité européenne ayant même émis des recommandations sans interdire le produit.

Cette semaine, j'ai suivi, avec attention, une émission consacrée aux apiculteurs, dans laquelle le Président de la fédération des apiculteurs affirmait que, pour lui, les échecs de l'élevage et le taux élevé de mortalité des abeilles étaient dus, au-delà de ce que l'on dénonce aujourd'hui, pour la majorité, à la malnutrition des abeilles durant la période préhivernale et hivernale. Cet avis a été suivi par d'autres interviewés, ce jour-là.

Par ailleurs, il apparaît étrange que les ruchers situés dans certaines zones privilégiées, tel que les régions boisées, ne sont actuellement pas incommodés par les acariens.

Je sais, Monsieur le Ministre, que vous avez donné des instructions pour que soit diligentée une étude sérieuse pour définir les causes exactes de cette problématique afin que cette profession d'apiculteur, bénéficie d'une aide scientifique pour élaborer des remèdes, des techniques ainsi que de la documentation bien détaillée, en vue de palier à ce problème.

Mes questions sont très simples, Monsieur le Ministre. Quels sont les moyens qui ont été dégagés par la Région wallonne pour effectuer cette étude ? Je crois que cette étude a été commandée en 2004 par votre Département. Et quand et comment les résultats de cette étude seront-ils rendus publics ?

Merci déjà de votre réponse.

M. le Président. – La parole est à Mme Dethier-Neumann.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Merci Monsieur le Président. Monsieur le Ministre, chers Collègues, il n'est malheureusement plus un secret pour personne que le dépérissement des ruchers wallons est inquiétant depuis plusieurs années. Afin d'essayer de mettre en évidence les causes de ce dépérissement et d'y remédier, de très nombreuses études ont déjà été menées à l'étranger dont les conclusions semblent mettre en évidence l'impact des résidus de pesticides présents dans le pollen et le rôle que cela pourrait avoir dans les pertes de repère des abeilles, entraînant ainsi des troubles dans leurs déplacements et conduisant aux pertes de 17,5 % des abeilles, chiffre que vous avez vous-même rappelé récemment dans la presse.

Mardi dernier, étaient présentés à Gembloux, les résultats de la première étude générale menée en Région wallonne sur le sujet. Il semble que les résultats apportés par ce travail se limitent à formaliser un certain nombre de facteurs bien connus pour leur responsabilité dans l'état sanitaire des ruchers, c'est-à-dire l'impact des parasites et la nécessité d'une lutte efficace contre ceux-ci. En outre, en ce qui concerne les pesticides, l'étude n'a mesuré que la proportion de ceux-ci dans l'abeille, dans le miel et dans la cire, mais ne l'a malheureusement pas évalué dans le pollen, ce qui ne devrait être envisagé que dans un second temps !

Monsieur le Ministre, pouvez-vous m'apporter dès lors, des précisions sur la manière dont la méthodologie de cette étude a été établie et dans quel but, étant donné que depuis des années, l'ensemble des études européennes révèlent que la présence des pesticides dans le pollen est parmi les principales hypothèses à étudier lors de cette étude.

Monsieur le Ministre, n'est-il pas urgent d'envisager des mesures de précaution au même titre que celles prises par nos voisins français ? Avez-vous des contacts à ce sujet avec votre Collègue de la Santé publique, M. Demotte ?

Y a-t-il la moindre volonté politique d'aller plus loin dans ce dossier ? D'une manière plus générale, existe-t-il une volonté de revoir les procédures d'homologation des pesticides en introduisant dans les études préalables l'analyse des impacts que ces derniers peuvent avoir sur les populations d'insectes ? Enfin, ces questions sont-elles évoquées avec M. Demotte ?

Merci de votre réponse.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – La situation de l'apiculture dans notre région est un sujet vraiment passionnant et important. Tout comme l'ont rappelé Mme Dethier et M. Thissen, le taux (17,5 %) de mortalité dans les ruches de notre région reste important et ce phénomène ne semble malheureusement pas décroître.

M. Walry a jugé bon de rappeler également que l'initiative de développer cette étude multifactorielle sur la recherche des causes de la mortalité anormale constatée dans certains ruchers, en Région wallonne, faisait suite aux débats parlementaires qui avaient eu lieu à la fin de la précédente législature, en mai 2004, si mes souvenirs sont exacts.

Ces débats ont permis justement de lancer cette étude et c'est le Professeur Haubruge de la Faculté Agronomique de Gembloux qui a été chargé de la mener. Il s'est associé pour ce faire, à une équipe de la Faculté des Sciences de l'Université de Liège pour enrichir au maximum les compétences de l'équipe de recherche.

Cette étude a le mérite d'envisager tous les facteurs pouvant contribuer au dépérissement des abeilles, dont un relevé systématique des pathologies, ainsi que la recherche des résidus de pesticides dans les divers composants de la ruche.

Je rappelle aussi quand même que dans les études qui sont menées, nous essayons – et je l'ai indiqué à plusieurs reprises, même si ce n'est pas toujours facile – de faire en sorte que l'on n'aille pas étudier ce que d'autres ont déjà étudié évidemment afin d'avoir une certaine pertinence et cohérence, pour ne pas utiliser les fonds publics de façon ridicule et idiote pour en arriver aux mêmes conclusions.

Les premiers travaux ont concerné – c'est vrai – la mise au point d'une méthode d'analyse très sensible devant permettre la détection des résidus de pesticides à l'état de trace. Mais pour cela, Madame, il était bien nécessaire de disposer d'une grande quantité de matériel, comme le miel et la cire ; ce qui explique que les résultats actuellement disponibles ne concernent pas le pollen dont la récolte est beaucoup plus difficile. En effet, récolter du pollen demande la mise en place d'une grille à pollen en prenant garde de ne pas affamer la ruche.

Les méthodes étant désormais au point, l'étude du pollen pourra être entreprise. De plus, il importe également, en termes de santé publique, de réaliser en priorité les analyses sur le miel qui est consommé en grande quantité par vous et moi.

La comparaison avec la situation qui prévaut en France où le Gaucho a été retiré du marché comme produit de désinfection des semences de tournesol n'est pas toujours adéquate. En effet, cette plante n'est pas cultivée dans nos régions. Le Gaucho est utilisé essentiellement comme désinfectant des semences de betterave, d'escourgeon et de maïs ; plantes qui ne sont pas butinées en Belgique.

En outre, contrairement à notre réglementation, l'Allemagne, autorise le Gaucho comme désinfectant des semences de colza.

Confortant l'orientation des résultats de l'étude réalisée en Wallonie, on constate en France que malgré l'application du principe de précaution qui a amené à l'interdiction de l'usage du Gaucho, l'Agence de sécurité alimentaire française a observé, dans plusieurs départements, au printemps 2006, des taux de mortalités allant jusqu'à 100 % des ruchers. Cette mortalité ne peut plus être mise en corrélation avec la présence de cet insecticide. Ce que je vous dis là, ce sont les conclusions des experts.

Toutefois, sur base des résultats des 595 échantillons analysés dans notre Région, j'estime qu'il est prématuré d'incriminer ou de mettre hors de cause certains produits phytosanitaires.

Les dossiers d'autorisation de mise sur le marché des produits phytosanitaires, comportent depuis longtemps des études relatives à la préservation des insectes pollinisateurs prenant essentiellement en compte la toxicité aiguë sur les insectes adultes. La demande d'étendre les études au couvain ainsi que sur le comportement des abeilles devrait être suivie par le SPF Santé publique.

Les premiers résultats de cette étude mettent malheureusement en avant le très mauvais état sanitaire de nombreux ruchers suite à la maîtrise imparfaite de la varroase, ils mettent aussi en évidence la présence d'autres pathologies ou parasitisme comme la loque américaine.

Face à ce constat, il est urgent évidemment d'aider – je l'ai d'ailleurs particulièrement souligné – et d'encadrer les apiculteurs dans la recherche de solutions qui visent à améliorer l'état sanitaire de leurs ruchers.

À ce titre, suite notamment à ma demande, l'AFSCA (l'Agence fédérale de la sécurité de la chaîne alimentaire) organisera en septembre, et en collaboration avec les fédérations, une formation obligatoire pour les assistants apicoles.

Dans notre Région, cette formation sera donnée par le CARI, en collaboration avec l'AFSCA, un protocole de traitement de lutte intégré contre la varroase sera proposé à ces assistants apicoles.

Par ailleurs, en vue de mettre en place une assistance technique apicole au secteur, j'ai décidé d'accorder une aide supplémentaire au CARI. En outre, des contacts réguliers sont également entretenus avec mon Collègue de la Santé publique, Rudy Demotte, ainsi qu'avec le SPF Santé publique, où un collaborateur de mon Cabinet participe au Groupe de travail «abeilles», ce qui a pour objectif de faire le point sur les observations menées par les amateurs et les scientifiques, tant sur le plan sanitaire, que sur le plan des effets potentiels attribués à certains pesticides.

J'ai demandé qu'une réflexion soit également entamée pour élargir l'examen des effets des taux des pesticides sur les pollinisateurs, les effets sur larves et sur le couvain dans les ruches. J'ai aussi transmis – puisque vous me posiez la question, Madame Dethier – l'ensemble des informations. À ce titre, j'ai donné l'instruction écrite, confirmée par le Gouvernement, à l'ensemble du personnel de mes services, de communiquer systématiquement à mes collègues du Ministère de la Santé, toute information liée aux activités apicoles, pouvant concerner la situation sanitaire en Région wallonne.

Je vous confirme, Monsieur Thissen, que je viens de signer un arrêté de subvention pour une prolongation de deux années de recherche pour un montant de 280.000 euros.

Ces études seront orientées vers la détection des pesticides dans le pollen entrant dans les ruches – étant donné que l'on dispose maintenant de la technique pour le faire – ainsi que de la détection et la quantification métabolique du Gaucho dans le miel, dans le pollen et dans l'abeille mais aussi sur la qualité, la diversité et la disponibilité des ressources nutritives à disposition des abeilles.

Je voudrais terminer par deux points, Monsieur le Président, si vous me le permettez ?

Je crois qu'il est important d'avoir un dialogue permanent entre les agriculteurs et les apiculteurs afin d'éviter les confrontations, étant donné que les uns dépendent en partie des autres et inversement. Les apiculteurs, c'est une bonne chose pour l'agriculture et une agriculture durable permet aussi d'aider largement la nature et notamment les apiculteurs.

D'autre part, en ce qui concerne les *a priori* politiques, affectant l'appréciation des données scientifiques pourtant avérées, j'ai demandé à ce que d'autres études soient menées pour vérifier à 100 % les résultats parus.

Je terminerai tout simplement en vous disant qu'à titre personnel, je souhaite qu'un débat donne la parole, au sein de cette Commission, au Professeur Haubruge, comme l'a suggéré M. Walry. Je tiens également à votre disposition les résultats de l'étude. J'ai demandé à ce qu'ils soient publiés sur le site Internet, mais je ne sais pas s'ils sont déjà accessibles. Le cas échéant, pour celles et ceux qui le souhaitent plus rapidement, une copie a été transmise au Président et il ne reste dès lors qu'à les faire photocopier.

Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Walry.

M. Walry (PS). – Merci Monsieur le Président. En style télégraphique, je développerai quatre points.

Tout d'abord, M. le Ministre a raison de souligner le fait qu'une œuvre n'est jamais terminée et donc, je crois que de faire réaliser une nouvelle étude sur le pollen avec la technologie nouvelle s'impose, afin qu'il y ait véritablement un suivi. De plus, il me paraît évident que l'on ne s'arrête pas après une première étude, c'est un fait. D'autant plus que, suite au rapport du Professeur Haubruge, on n'a toujours pas de certitudes absolues.

Mais je pense, comme le Ministre l'a dit, qu'il faut considérer que dans notre Pays, il y a quand même une certaine probité intellectuelle de la part des scientifiques. Je crois qu'il faut le souligner et le respecter. Et si par ailleurs, il subsistait des doutes quant aux résultats d'une étude, le scientifique indique que ces résultats ne sont pas d'une certitude absolue.

Troisièmement, je remercie le Ministre de soutenir ma proposition d'entendre le Professeur Haubruge au sein de cette Commission. Cette audition, permettra d'informer et de conscientiser au maximum les personnes, et particulièrement les apiculteurs, de l'état de la situation.

Quatrièmement, je crois que vous partagez aussi l'avis de Mme Dethier-Neumann quand elle souligne qu'il convient de rester prudent dans le fait de ne pas utiliser n'importe quel produit. Mais il ne faudrait pas non plus que l'on applique de façon absolue ce principe de précaution, car il pourrait être nuisible et empêcher toute action.

Donc, il faut être prudent. L'utilisation phytosanitaire peut être discutée, peut parfois même être mise en cause mais, il faut évidemment continuer en faisant confiance aux brillants intellectuels qui sont dans nos universités.

Soyons prudents. Continuons parce que derrière la santé des abeilles, il y a évidemment la santé des hommes et des femmes de ce pays.

M. le Président. – La parole est à M. Thissen.

M. Thissen (cdH). – De manière très synthétique aussi, je voudrais remercier le Ministre pour sa réponse. Je pense qu'il y a aussi 4 points auxquels il faut veiller.

Le premier, qui me paraît vraiment essentiel, c'est la formation des apiculteurs parce que ce sera l'élément qui permettra de résoudre le problème.

Le second, c'est la poursuite et le développement de la concertation entre les différentes entités, car on ne réglera pas le problème tout seul.

Le troisième, c'est le fait que vous venez d'accorder une subvention supplémentaire pour deux ans, car effectivement, le travail n'est pas terminé et donc, il faut affiner les recherches pour fixer la qualité des produits qui peuvent être utilisés dans l'agriculture.

Et enfin, quatrièmement point, je suis aussi très sensible à ce que l'on accepte les résultats des études qui ont été réalisées, et que l'on ne s'en tienne pas à des pétitions de principe qui au départ jettent les responsabilités sur – dans ce cas-ci – les agriculteurs,

pour ainsi disculper les apiculteurs qui eux seraient vierges de tout reproche.

Je ne cherche pas à adresser des reproches aux apiculteurs, mais en tout cas, je suis vraiment soucieux que l'on découvre les véritables causes de cette problématique afin de la résoudre, au lieu de se contenter tout simplement de chercher des boucs émissaires ; ce qui est parfois confortable, mais qui ne correspond pas à la réalité.

M. le Président. – La parole est à M. Petitjean.

M. Petitjean (FN). – Je voudrais non seulement remercier M. le Ministre pour sa réponse, mais aussi le féliciter pour sa connaissance du dossier. Une remarque à tout ce que j'ai entendu : pour moi, on ne peut pas juguler les modifications quasi permanentes de l'écosystème et donc il faut constamment les étudier avec soin car on ne peut pas apporter des solutions à l'emporte-pièce.

Ensuite, je suis également favorable à la suggestion de M. Walry d'auditionner le Professeur Haubruge au sein de cette Commission, mais je souhaiterais également que les représentants des apiculteurs soient présents parce qu'ils ont un cruel besoin d'informations crédibles.

M. le Président. – La parole est à Mme Dethier-Neumann.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Ma réponse va s'orienter vers deux réflexions.

Je suis d'accord avec l'attitude pragmatique qui recommande de se contenter des moyens qui sont mis à notre disposition. Ensuite, je suis également d'accord sur le principe de rassembler autour d'une table toutes les parties du pays concernées, en ce compris les agriculteurs, pour faire avancer les choses, mais il conviendrait également d'étendre ces contacts au-delà de nos frontières.

En effet, certains chercheurs ont dénoncé l'impact néfaste de certains pesticides sur le système neurologique des abeilles. En conséquence, pourquoi n'appliquerions-nous pas le principe de précaution en instaurant un moratoire sur les produits potentiellement dangereux ? Ceci étant une proposition qui ne vous coûterait rien, et qui démontrerait votre volonté d'être préventif et d'être plutôt en amont des choses et non en retrait.

Par ailleurs, en ce qui concerne le prolongement de deux années de la durée de l'octroi de subventions destinées à la recherche, c'est évidemment une très bonne initiative, mais cela ne suffit pas, il faudrait élaborer également un cahier des charges qui définirait et clarifierait les méthodes de travail mises en œuvre par les apiculteurs et les agriculteurs et qui détaillerait également le type, le but et le *timing* des recherches que devraient entreprendre les chercheurs dans le domaine de la surmortalité des abeilles.

M. Walry (PS). – Monsieur le Président, puis-je ajouter un petit mot ?

M. le Président. – La parole est à M. Walry.

M. Walry (PS). – Mme Dethier n'était pas là quand on a commencé cette séance de Commission – mais je ne lui en veux absolument pas – mais lors de mon interpellation, nous avons proposé d'accueillir, dans notre Commission, un panel le plus large possible de spécialités sur cette question.

La grande différence qu'il y a entre vous et nous porte sur deux points.

Tout d'abord, c'est la crédibilité des chercheurs. Moi, je ne mets pas systématiquement en doute la crédibilité des chercheurs. Au contraire, je pense que nous avons de grands Professeurs d'université, de grands chercheurs et qu'il faut quand même leur faire confiance.

Alors, je vous rappelle – et c'est mon dernier mot – il y a trois ans, quand on a entamé ces discussions dans ce Parlement, seul le Gaucho et le Régent étaient montrés du doigt par certains et il n'y avait aucun doute, c'était une certitude ! C'était les deux responsables ! Il fallait les éliminer ! Heureusement qu'on a eu la sagesse, comme je l'ai dit dans l'introduction de mon intervention, pour dire : «Interrogeons ceux qui sont les mieux armés pour nous donner la réponse la plus objective possible». Et c'est ce qui a été fait. Aujourd'hui, on s'aperçoit évidemment que c'est un acarien qui est mis en évidence, beaucoup plus – 1.000 fois plus – que le Gaucho et le Régent. Mais il est évident, que ce n'est pas pour cela qu'il ne faut pas être attentif aux pesticides qu'on utilise. On est bien d'accord.

Voilà M. le Président, je pense qu'il fallait recadrer un peu les propos de Mme Dethier par rapport à l'historique du dossier.

M. le Président. – L'incident est clos.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

M. le Président. – Sur base de ce qui a été dit – je n'ai surtout pas la prétention, ni d'ailleurs le rôle de

devoir conclure. Moi, j'ai entendu le contenu des interpellations, les critiques et les réponses des uns et des autres, ainsi que celles de M. le Ministre.

M. le Ministre a dit – et je pense qu'il a tout à fait raison – d'une part il y a des scientifiques qui font des études, d'autre part il y a l'argent public qui les finance, mais il ne paiera pas deux fois pour s'entendre dire la même chose.

Donc, pas deux fois la même étude. Et je dis aussi, pas deux fois le même débat. Les débats et les auditions en la matière ont déjà eu lieu, on ne va pas les recommencer.

Il est demandé aujourd'hui d'organiser une séance de Commission qui concernerait directement les résultats de cette étude, à laquelle serait convié le Professeur Haubruge, ainsi que donc consacrer une journée à cette séance dans le courant du premier trimestre après la rentrée parlementaire, en fonction évidement des travaux urgents de la Commission que l'on m'annonce d'ores et déjà nombreux.

Il ressort également de ce dossier, que l'urgence qui lui est attribuée concerne la santé publique. Des informations ont donc été transmises aux différents niveaux de pouvoir et aux Ministres concernés par la santé. L'urgence me semble donc être rencontrée par cette attitude.

Il serait peut-être intéressant également, dans un deuxième temps, d'organiser un débat dont le thème serait l'utilisation des pesticides et des herbicides dans le monde agricole en général, que ce soit dans l'apiculture ou dans un autre domaine, pour autant que ce domaine concerne à un certain moment la chaîne alimentaire.

Étant donné que j'ai ressenti une réaction positive de la part de M. le Ministre et de l'ensemble des Parlementaires pour la tenue d'un tel débat, je pense qu'il serait intéressant de le planifier dans le courant du mois qui vient, ce qui par ailleurs permettra de répondre de manière objective à des interrogations qui intéressent tout le monde.

M. Fontaine (MR). – Monsieur le Président, je suis d'accord avec votre proposition, mais il faudrait encore préciser quand. Sous la législature précédente, on a entendu les Professeurs de la Faculté agronomique de Gembloux. C'est une initiative parlementaire, qui fait suite à une mission confiée à la Faculté agronomique. Il me semble tout à fait logique qu'une communication soit faite au Parlement des résultats. Je voudrais simplement savoir quand comptez-vous fixer cela dans le calendrier ?

En conséquence, le débat sur ce dossier devrait être inscrit à l'agenda dès la rentrée ou, tout au moins, dans le courant du mois d'octobre.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je ne peux que rencontrer l'appréciation de M. Fontaine.

Je rappellerai, qui plus est, que nous avons beaucoup de travaux, toute une série de projets de décret en attente, suivi de l'ajustement budgétaire, du budget et d'une série de discussions et de débats.

Je vous propose, dans un premier temps, que je réunisse les scientifiques et les apiculteurs. Le cas échéant, cela me permettra, de vous répondre déjà dans le cadre de la discussion qu'on a pu avoir.

Dans un deuxième temps, et c'est le Président qui en décidera, si l'occasion se présente de traiter cette discussion le plus rapidement possible, nous le ferons.

Je peux juste vous préciser cependant qu'une nouvelle étude est en cours.

M. Fontaine (MR). – Mais dans le débat initial, cela posait déjà un problème. Il est important d'entendre tout le monde afin que nous puissions nous faire une opinion, mais nous n'allons pas relancer la totalité des débats.

M. le Président. – La priorité doit être donnée au travail législatif, mais il ne faut pas non plus reporter cette décision aux calendes grecques.

Aussi, devrions-nous établir un ordre de priorité à partir de la rentrée parlementaire.

Le but serait, concernant ce dossier, de faire en sorte qu'il ne soit pas reporté au-delà de décembre prochain. Je vous rappelle que nous pouvons travailler durant la journée du jeudi.

M. Fontaine (MR). – Monsieur le Président, il faudrait que ce dossier soit examiné avant le mois de décembre, car c'est la période à laquelle on examine le budget.

Qui plus est, évitons des débats et des auditions auxquels les parlementaires n'assisteraient pas.

M. le Président. – Ceci clôture l'interpellation.

Nous reprenons maintenant l'ordre du jour avec les questions orales.

(M. Fontaine, doyen d'âge, prend place au fauteuil présidentiel.)

QUESTIONS ORALES

(Suite)

QUESTION ORALE DE M. THISSEN A M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LA QUALITÉ DES EAUX DE BAIGNADE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Thissen à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la qualité des eaux de baignade».

La parole est à M. Thissen pour poser sa question.

M. Thissen (cdH). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, à l'approche des vacances et de la haute saison touristique, la Commission européenne a fait le point au sujet de la qualité des eaux de baignade des différents États membres.

Bien que ces trois dernières années, la qualité des eaux continue de décroître globalement, contrairement à ce qu'on pourrait croire, la Commission a transmis un «bon bulletin» à l'adresse de la Belgique, qui voit sa cote s'améliorer par rapport à l'année précédente.

Et la Wallonie, une fois n'est pas coutume, semble faire mieux que la Flandre avec ses zones côtières. Sur les 34 sites répertoriés, la Région wallonne ne reçoit plus que six cartes rouges, soit quatre de moins qu'en 2004, donc, on progresse.

Des efforts importants ont été initiés pour changer les choses et on ne peut que se réjouir de voir déjà les premières mesures porter leurs fruits.

Le programme de la SPGE 2005-2009 a mobilisé des montants importants pour intensifier l'assainissement des eaux urbaines résiduaires. Par ailleurs, la mise en conformité des infrastructures touristiques, et en particulier de 46 établissements hôteliers situés en amont de zones de baignade, est également une mesure essentielle. Alors, Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous indiquer quelles sont les mesures spécifiques que vous avez prévues pour que les sites problématiques puissent retrouver une qualité satisfaisante ? Et dans quels délais éventuellement ?

Enfin, la Commission s'inquiète de l'attitude de certains pays qui, au lieu d'améliorer la qualité des sites à pollution chronique, préfèrent les retirer tout simplement de leur liste officielle. Ainsi, entre 1990 et jusqu'en 2004, de nombreux sites ont été retirés sans explication. En Espagne, cela représente près de 70 % des sites, 48 % en France et en Belgique, 44 %. Un premier avertissement aurait été adressé à ce sujet par la Commission début avril à 11 États membres, dont la Belgique, pour demander les motifs de ces retraits. Pouvez-vous, Monsieur le Ministre, nous donner quelques indications complémentaires ? Et éventuellement la réponse que vous avez apportée à la Commission européenne à ce sujet ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Député, cela n'arrive pas si souvent que nous ayons des beaux bulletins, c'est encourageant en tout cas.

Des mesures spécifiques ont été entreprises afin de mettre en conformité les zones de baignade non conformes en 2005.

Pour l'Our à Ouren :

– pose de clôtures pour l'interdiction de l'accès au bétail, il s'agit d'un projet Life qui est en cours ;

– épuration individuelle des entités de Stoubach et Oberhaussen. C'est une sensibilisation faite en collaboration avec l'AIDE et le Parc naturel des Hautes Fagnes, afin de permettre l'épuration individuelle de ces deux entités. Pour l'Amblève à Coo : c'est un problème un peu plus complexe en termes de délai. Puisque j'ai indiqué ce matin que, dans les deux ans, on devrait arriver à 33 sur 34 cartons verts ;

– l'assainissement de Grand-Coo et Petit-Coo, qui est prévu au programme de la SPGE 2005-2009. La STEP est prévue en novembre 2006 et un collecteur en novembre 2007 et l'égouttage est en cours ;

– un raccordement aux égouts de Télé-Coo et le camping de la Cascade de Coo ;

– l'égouttage d'une partie de l'entité de Stavelot ;

– l'égouttage et la réhabilitation d'une partie de l'entité de Trois-Ponts ;

– la construction de la STEP de Trois-Ponts pour septembre 2008, d'où le délai des deux ans, les analyses ne seront pas encore positives ;

– l'audit et la réhabilitation de la STEP individuelle du parc résidentiel le «Beau Rivage» et le village de vacances «Les Gottales». Tout cela pour 2008 au plus tard.

Il y a un autre «carton rouge», cela concerne la Semois à Bouillon :

– vérification du fonctionnement du déversoir d'orage du réseau d'égouttage qui est en cours et des mesures qui seront prises, le cas échéant, si le problème vient de là.

Pour l'Ourthe à Hotton :

– l'égouttage du village de Hotton a commencé, puisque les travaux ont débuté et la réception provisoire des travaux est prévue en 2007, au milieu de l'année prochaine ;
– la pose du réseau de collecteur et la construction de la STEP qui est aussi prévu au programme de la SPGE 2005-2009 ;
– l'épuration du camping «Le Festival», il s'agit du raccordement aux égouts de Rendeux.

Pour l'Ourthe à Noiseux :

– l'égouttage de Melreux est en cours ;
– l'épuration du parc résidentiel du Rahet ;
– l'égouttage de la localité de Noireux ;
– la pose de réseau de collecteur et la construction de la STEP sont prévues au programme 2005-2009, normalement le collecteur sera posé pour février 2007 ;
– le raccord de trois campings aux égouts, lorsque ceux-ci seront posés.

Pour la Lesse à Belvaux :

– l'égouttage des localités de Resteinge et Chanly est prévu au plan triennal 2004-2006, donc, cela devrait se terminer pour cette année ;
– la pose de réseau de collecteur et la construction de la STEP sont reprises aussi au niveau des collecteurs pour février 2007 au plus tard.

La Région wallonne s'est étonnée de cette initiative de la Commission européenne qui a décidé, sans demande d'information préalable, de procéder directement à une mise en demeure.

En effet, sur 57 sites de baignade déclassés en Belgique depuis quinze ans, la Région wallonne n'en a déclassé que 6.

Les 6 sites déclassés, suite à un accord intervenu le 16 mars 2005 avec la Commission européenne, l'ont été essentiellement pour des raisons de sécurité pour les baigneurs (risques liés à la navigation, manque d'infrastructures d'accès …).

La Commission européenne a également été convaincue de l'effort important fourni par la Région wallonne et spécialement dédicacé à la mise en conformité de ses zones classées. Cet effort portait et porte encore sur l'épuration collective.

Pour 2008, 33 de nos 34 sites seront conformes et, pour 2009, 34 sur 34, voire 35 sur 35 sites, car j'entends définir une nouvelle zone.

En effet, je vais faire en sorte que le nombre de zones de baignade augmente de façon progressive, car il est évident que nous avons, en Région wallonne, des eaux de qualité, comme c'est le cas par exemple, aux Lacs de l'Eau d'Heure.

Enfin, cette année, 6 sites ont été déclassés suite aux analyses de 2005. Selon les analyses de 2006, 3 stations sont à nouveau non conformes. J'ai demandé à ce que ces analyses soient réitérées et notifiées à la Commission.

M. le Président. – La parole est à M. Thissen.

M. Thissen (cdH). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour la précision de ces réponses.

Puis-je vous demander de manière générale, quelle est votre réaction par rapport à l'avertissement de la Communauté européenne à propos des sites qui ont été retirés ?

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Les sites ont été retirés pour des raisons de sécurité, et non pas pour une raison de qualité des eaux.

M. Thissen (cdH). – Il était important de préciser que les sites retirés l'avaient été pour des raisons de sécurité, et non pour des raisons environnementales.

(M. Thissen, doyen d'âge, prend place au fauteuil présidentiel.)

QUESTION ORALE DE M. FONTAINE A M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LA MISSION DES CENTRES RÉGIONAUX D'INITIATION A L'ENVIRONNEMENT, LA PROPRETÉ PUBLIQUE ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la mission des centres régionaux d'initiation à l'environnement, la propreté publique et le traitement des déchets».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, la mission des CRIE est de sensibiliser les jeunes à la préservation de la nature et de l'environnement en développant des comportements responsables pour les préserver, quelle que soit l'approche pédagogique choisie au sein des CRIE.

Chaque CRIE développe ses animations à partir d'un thème spécifique, déterminé souvent en fonction de critères géographiques, comme par exemple le lieu d'implantation. Le public accueilli dans les CRIE est à la fois composé de groupes scolaires et de groupes extrascolaires, mais il faut bien dire que la majorité des élèves sont de l'enseignement primaire et maternel.

Parallèlement, Monsieur le Ministre, la problématique de la gestion des déchets fait la une de l'actualité ainsi que la propreté publique de façon récurrente.

Alors, je souhaiterais, Monsieur le Ministre vous poser les questions suivantes.

Pouvez-vous me dire si les CRIE introduisent systématiquement dans leurs programmes de stages, les aspects liés à la gestion des déchets et au maintien de la propreté publique ? Ont-ils reçu des consignes en la matière ?

Ne pensez-vous pas que ce type de programmes devrait se trouver systématiquement dans les programmes de stages des CRIE, malgré le fait que la nature de leur programme dépend souvent de leur localisation, ce qui entraîne que des accents particuliers soient mis dans ces programmes ? Quelles mesures comptez-vous prendre pour que ce type de programme soit bien proposé dans l'ensemble des CRIE en la Région wallonne ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, vous avez raison de dire que les CRIE ont pour mission de développer des thèmes spécifiques en fonction de leur implantation.

Avant tout, les CRIE sont des centres généralistes qui peuvent aborder toutes les thématiques environnementales dont, bien entendu, celle des déchets.

De plus, la Charte des CRIE, acceptée d'ailleurs par l'ensemble des associations gestionnaires, impose que la démarche pédagogique adoptée par les centres génère le respect de valeurs telles que la solidarité, la tolérance, l'autonomie, la responsabilité, l'esprit d'initiative et l'esprit critique aussi. Tous les ingrédients sont là pour rencontrer votre demande.

(M. Meureau, Président, reprend place au fauteuil présidentiel.)

Par exemple, les centres demandent que les enfants ne viennent qu'avec des collations respectueuses de l'environnement : collations collectives, des fruits, des gourdes et des tartines. Dans tous les centres, des animations sur la prévention des déchets sont au programme. Des poubelles didactiques sont également présentes.

Des visites sur le terrain, en ville ou à la campagne, dans un parc à conteneurs, sont des activités où l'on parle de cette thématique et bien entendu aussi de la propreté publique.

D'autre part, en dehors des CRIE, les écoles sont sollicitées pour des propositions d'animation par :

– les intercommunales de gestion des déchets ;

– les communes ;

– Fost + ;

– etc.

Les CRIE sont aussi parfois étroitement liées à ces démarches. Pour vous donner un exemple que vous connaissez bien, le CRIE de Mariemont a une convention avec Fost + et Mariemont afin de sensibiliser les écoles dans toute la Région wallonne.

Ainsi, en 2005, le CRIE de Mariemont a coordonné ou réalisé la visite de 600 classes primaires, ce qui est énorme.

Le CRIE de Liège réalise chaque année le programme de sensibilisation de la ville de Liège, mais aussi celle de Herstal et de Neupré.

Tout ceci vous permet de constater que la thématique des déchets est très bien couverte par les CRIE et d'autres organismes auxquels les CRIE sont souvent associés.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (MR). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Je connaissais la problématique de Mariemont, puisque je faisais partie du conseil d'administration à l'époque où ce contrat, avec Fost +, a été négocié.

Si j'ai posé la question, Monsieur le Ministre, c'est parce que j'ai un peu l'impression qu'on risque de s'essouffler dans ce domaine-là. Ce n'est évidemment pas le type de programme qui est le plus attractif pour le milieu scolaire et les ateliers proposés ne sont pas toujours les plus porteurs au niveau médiatique.

À partir du moment où on travaille avec des fonds publics, il faut absolument qu'il y ait une mission d'intérêt général. Il est important aussi, de s'intéresser aux élèves de l'enseignement secondaire, parce que même, si on fait de gros efforts en la matière, pour l'enseignement primaire, fondamental et maternel, ils ne sont plus suivis dans le secondaire.

QUESTION ORALE
DE Mme DETHIER-NEUMANN A M. LUTGEN,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU TOURISME,
SUR
«L'APPLICATION DE LA DIRECTIVE-CADRE
SUR L'EAU,
EN PARTICULIER QUANT A LA MISE EN PLACE
DES RÉSEAUX DE SURVEILLANCE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Dethier-Neumann à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «l'application de la directive-cadre sur l'eau, en particulier quant à la mise en place des réseaux de surveillance».

La parole est à Mme Dethier-Neumann pour poser sa question.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Monsieur le Président, je souhaite vous interroger à propos de l'exécution de la directive-cadre sur l'eau et, en particulier, quant au développement des réseaux de surveillance.

En effet, la directive prévoit l'élaboration des réseaux d'ici à la fin de l'année 2006, afin qu'ils soient pleinement opérationnels dès janvier 2007.

Je souhaite dès lors vous demander :

– si ces réseaux peuvent être mis en place dans le respect de l'échéance fixée, tant pour les eaux de surface que pour les eaux souterraines ;

– si les moyens financiers adéquats sont dégagés pour leur fonctionnement ;

– si les moyens humains pour traiter les données issues des réseaux sont suffisants ;

– si les données issues des réseaux de surveillance peuvent être rapidement disponibles afin de pallier les manquements constatés dans l'affaire du Cadmium ;

– si les données sont disponibles via Internet.

Je souhaite ainsi savoir quelles initiatives vous avez pris à cet égard.

De plus, pouvez-vous expliquer comment seront établis les «contrôles d'enquête», notamment, prévus par la directive pour déterminer l'ampleur et l'incidence des pollutions accidentelles ? Ces contrôles d'enquête nécessiteront, au vu de l'actualité et l'état qualificatif de nombreuses masses d'eau, des moyens humains, techniques et financiers, peut-être importants. Comment la DPE sera-t-elle associée à ces contrôles ? Quelles réformes envisagez-vous pour rendre la DPE véritablement opérationnelle à l'échéance fixée, en décembre 2006 ?

Je souhaite aussi savoir comment les «contrôles additionnels», requis pour les zones protégées, seront organisés, notamment en regard des zones Natura 2000 pour lesquelles les arrêtés de désignation et les plans de gestion accusent des retards importants.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Madame la Députée, la directive prévoit la mise en place de quatre types de réseaux de contrôle :

– le réseau de contrôle de surveillance effectué sur la base d'un nombre suffisant de masses d'eau de surface pour permettre une évaluation de l'état général des eaux de surface ;

– le réseau de contrôle opérationnel, qui ne concerne que les masses de risque et de non-atteinte des objectifs et des masses d'eau dans lesquelles les substances prioritaires sont rejetées ;

– le réseau de contrôle d'enquête qui est à prévoir lorsque la raison de tout excédent est inconnue ou pour déterminer l'ampleur et l'incidence de pollution accidentée ;

– et enfin, le réseau de contrôle dit «additionnel», qui est notamment à prévoir dans les masses avec point de captage d'eau destiné à la production d'eau potable dans les zones d'habitat et dans les zones de protection d'espèces, les zones de baignade également, nous venons d'en parler.

La DGRNE travaille, à ma demande, à l'élaboration de différents types de réseaux de contrôle. Elle sera prête dans les délais fixés, fin 2006, malgré parfois un manque de personnel.

Aussi le contrôle de surveillance est d'ores et déjà planifié et elle comptera 54 sites, 36 pour le district hydrographique international Meuse, 15 pour l'Escaut, 3 pour le Rhin et 1 pour la Seine.

Le réseau de contrôle opérationnel est donc en cours d'élaboration. Ce réseau de contrôle et d'enquête est de la compétence de la DPE. Son but est de détecter non seulement l'ampleur et l'incidence des pollutions, mais aussi bien sûr leur origine. D'où l'importance de travailler rapidement pour pouvoir détecter d'où viennent les problèmes. Il sera basé sur le réseau Aqua-Pol qui existe déjà, et qui est un réseau d'alerte. Les échantillonnages sont réalisés toutes les quinze minutes et les résultats sont transmis automatiquement à la DPE. Il devra cependant être adapté à la lumière des enseignements issus des derniers épisodes de pollution.

À terme, nous devrions avoir accès à l'ensemble des informations. Il faudra plusieurs mois, voire plusieurs années, afin de parvenir à la transparence de l'information et à une transmission la plus complète possible. Il y a malheureusement certains polluants qu'on ne peut pas détecter automatiquement, toutes les quinze minutes.

En ce qui concerne les contrôles additionnels, des contrôles biologiques seront prévus au niveau des sites Natura 2000. Le suivi de la qualité physico-chimique des cours d'eau et des lacs classés en zone d'eau, piscicoles, salmonicoles et cyprinicoles, sera poursuivi.

En ce qui concerne les points de captage d'eau destiné à la production d'eau potable, le suivi sera assuré par les producteurs d'eau concernés. Aujourd'hui, le contrôle dans la ou les masses situées en amont des captages sera pris en charge par l'administration.

Nous comptons y parvenir en limitant les intervenants et en remettant de l'ordre afin que chacun connaisse la mesure de ses responsabilités.

M. le Président. – La parole est à Mme Dethier-Neumann.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Je vous remercie pour vos réponses.

Il me reste une question par rapport à la publication de ce rapport éventuel. Vous avez dit que les informations vont circuler via Internet. Ces informations seront-elles accessibles à tout le monde ?

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Toute une série d'informations sont déjà disponibles sur le site de la DGRNE, mais l'automatisation de la transmission des informations n'est pas encore faite. Il faudra attendre plusieurs mois pour parvenir à une harmonisation entre notre Région, la Région Flamande et les Pays-Bas.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Quand puis-je vous réinterroger pour avoir la conclusion de ce dossier ?

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Vous pouvez me réinterroger une première fois au début de l'année prochaine, puisqu'on aura déjà une première partie qui sera réalisée en termes de travail de l'administration ; pour la finalisation, il faut compter plus ou moins un an après cette date.

M. le Président. – L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE Mme DETHIER-NEUMANN A M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN WALLONIE ET LES INITIATIVES MISES EN ŒUVRE PAR LE GOUVERNEMENT»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Dethier-Neumann à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le développement de l'agriculture biologique en Wallonie et les initiatives mises en œuvre par le Gouvernement».

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Monsieur le Ministre, cela devient presque une «bonne» tradition, le début du mois de juin est consacré aux vertus et aux bienfaits de l'agriculture biologique par le biais de la «semaine de l'agriculture biologique» organisée par Bioforum Wallonie avec votre soutien et celui de l'APAQ-W.

En complément à une question qui vous a été posée par une Collègue, la semaine passée ou il y a deux semaines, je souhaitais vous poser des questions ciblées sur certains aspects de la mise en œuvre des obligations européennes en matière d'agriculture biologique, ainsi que sur des modifications de la réglementation.

La Commission européenne a adopté, le 10 juin 2004 un «Plan d'action européen en matière d'alimentation et d'agriculture biologique». Il comprend une liste de 21 mesures concrètes à mettre en œuvre. Comment ce plan est-il implémenté dans notre Région et quelles sont les mesures concrètes qui ont été mises en œuvre depuis l'adoption de ce texte, voici deux ans ?

En ce qui concerne le nouveau plan de développement rural wallon 2007-2013, par rapport aux autres mesures agricoles, quelle est la part des moyens et quelles sont les mesures spécifiquement dévolues à l'agriculture biologique dans le cadre de ce plan actuellement en préparation et devant être adopté après avis de la Commission européenne avant la fin de cette année ?

Par rapport au précédent PDR, contient-il de nouvelles mesures ? Les budgets dévolus à ce secteur vont-ils être augmentés ?

La Commission européenne a proposé, le 21 décembre 2005, un nouveau règlement visant à harmoniser l'agriculture biologique dans l'Union européenne. Cet objectif de simplification louable proposait, cepen-

dant, dans sa version initiale, un affaiblissement des normes de l'agriculture biologique et inquiétait tant de nombreux représentants du secteur que les consommateurs, notamment par l'ouverture qu'il créait pour l'utilisation des pesticides de synthèse, formellement refusés dans l'actuel règlement.

Quelle est la position de la Région wallonne face à cette proposition de modification de l'actuel règlement européen ? Etes-vous prêt à accepter une diminution des normes actuelles de l'agriculture biologique ? Y a-t-il un consensus entre les différentes Régions autour d'une position belge commune ? Quels sont les principaux points de blocage dans ce dossier ? Quelle est l'attitude de la Région, c'est-à-dire la vôtre ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Premier élément, j'ai approuvé quatre projets de recherche spécifiques à l'agriculture biologique d'une durée de deux ans, notamment pour un budget de 1.075.170 euros, dont un de 339.970 euros qui sont initiés suite à l'appel d'offres que j'avais lancé en 2005. L'objectif de ces plans est de promouvoir, de façon tout à fait spécifique, la recherche dans le secteur de la production biologique et ce, sur base d'objectifs définis en étroite concertation avec le secteur concerné.

Outre les retombées directes de ces travaux en faveur du développement de notre secteur de production biologique auquel je crois beaucoup, cette initiative devrait contribuer à nous permettre d'intégrer le réseau européen de coordination de recherche au niveau de l'alimentation et de l'agriculture, ce qui représente une opportunité essentielle pour les acteurs de la recherche et pour le secteur biologique wallon, dans son ensemble.

Par rapport à la formation des agriculteurs, j'ai signé aussi une subvention de 307.200 euros pour le Centre pilote bio qui a été créé début 2005. Il regroupe la plupart des associations actives dans le monde bio wallon. Tous ces partenaires ont présenté en 2006 un programme commun qui reprend plusieurs actions transversales et qui montre la volonté des associations, membres de Centres pilote bio, de travailler ensemble pour renforcer le secteur bio en Wallonie, en améliorant son professionnalisme et sa visibilité.

Un exemple parmi les activités menées, l'UNAB propose des formations en agriculture biologique adaptées à la région (Ardenne, Hainaut, Condroz, Région herbagère liégeoise). Plus de 60 agriculteurs par semaine suivent régulièrement ces formations dispensées trois jours par semaine durant huit semaines par an. Ce sont près de 90 fermes pour une superficie de plus de 3.000 hectares qui, depuis mai 2005, ont fait le pas vers l'agriculture biologique.

Dans le plan développement rural 2007-2013, dans l'action n° 6, la Commission *«recommande vivement aux Etats membres d'utiliser pleinement les instruments mis à leur disposition par leur programme de développement rural pour soutenir l'agriculture biologique…»*.

Dans le DPR 2006, pour rappel, les aides à la production biologique font partie des «mesures agri-environnementales». Étant donné que ce régime a été revu en profondeur très récemment, il n'est pas prévu de le modifier de façon substantielle, par contre, on peut l'encourager encore de façon plus significative pour le futur, dans notre Région.

Toutefois, en fonction de l'évolution du nombre de demandes introduites par les agriculteurs biologiques et de l'évaluation qui sera faite de la mesure, le PDR pourrait bien sûr être adapté en cours de période de programmation, tant en ce qui concerne les modalités d'octroi que pour l'enveloppe financière globale. L'objectif est clairement d'accroître la part de l'agriculture biologique en Région wallonne.

Pas moins de 9.258.000 euros ont été mobilisés en 2006 pour des engagements en agriculture biologique, qui vont courir au-delà de 2007.

J'en viens maintenant à la modification du règlement européen 2092/91. C'est toujours en application du Plan d'action européen en matière d'alimentation et d'agriculture biologique que la Commission européenne a adopté, le 21 décembre 2005, une proposition de règlement destinée à abroger et à remplacer l'actuel règlement du conseil du 24 juin 1991 concernant le mode de production biologique de produits agricoles et sa présentation.

Cette proposition a été présentée au Conseil des Ministres du 23 janvier 2006. Malheureusement, aucun échange de vues sur le contenu n'a eu lieu à ce stade. Un groupe de travail du Conseil, qui s'appelle «Qualité des aliments», a été chargé de l'examen de la proposition. Les débats aujourd'hui sont toujours en cours, mais sans résultat.

La Belgique, par la voix de nos représentants, a, à plusieurs reprises, plaidé auprès de la présidence du Conseil en faveur d'un allongement des délais qui doit nous permettre d'étudier la proposition et de consulter notre secteur dans des conditions satisfaisantes par rapport à ce qui est sur la table aujourd'hui.

Le Comité de concertation consacré exclusivement à l'agriculture biologique mis en place par la DGA, se réunit très régulièrement et est systématiquement

consulté lorsqu'une modification des normes applicables à l'agriculture biologique est envisagée.

Depuis l'adoption de la proposition de règlement par la Commission européenne en décembre 2005, les membres du Comité de concertation ont été informés de manière suivie et se sont réunis à trois reprises. Ceci démontre qu'une réelle consultation des professionnels permet d'entendre et surtout d'intégrer, les avis remis par les professionnels du bio dans le processus d'établissement de la position belge au cours des réunions du groupe de travail.

En ce qui concerne le fond du dossier, certains points sensibles méritent d'être soulignés. C'est le cas notamment de l'intégration du secteur de la restauration hors domicile. Je pense aux restaurants, aux snacks, aux cantines, aux services traiteurs, etc. Dans le champ d'application du règlement européen, la Région wallonne considère que ce secteur ne peut être exclu du champ d'application du règlement et échapper ainsi au contrôle des organismes certificateurs agréés.

À ce jour, la proposition de texte élaborée par la présidence autrichienne réintègre ce secteur dans le champ d'application, ce dont je me réjouis particulièrement.

Dernier sujet très sensible que je souhaite évoquer, car il revêt pour moi une grande importance, c'est celui des OGM.

La proposition qui nous est actuellement soumise prévoit une disposition que nous ne pouvons évidemment accepter. Puisque, selon cette disposition, les opérateurs de la filière de production biologique, afin de satisfaire à l'interdiction qui leur est faite d'utiliser des OGM ou des produits dérivés d'OGM, pourraient se fier à l'étiquetage desdits produits établis conformément au règlement 1829/2003 et 1830/2003. C'est donc implicitement le seuil général de 0,9 % de contamination par des OGM qui serait appliqué à la filière biologique comme à la filière conventionnelle, ce qui est pour moi, totalement inacceptable.

Nous aurons des discussions très prochainement concernant certains points particuliers qui reviendront sur la table du conseil.

Personnellement, j'aurais préféré l'interdiction pure et simple, mais le texte européen ne le permet pas malheureusement.

Je resterai en particulier, très attentif à tout ce qui se passe au niveau européen. Les choses bougent en la matière afin de protéger, non seulement notre agriculture biologique qui doit se développer et en donnant des moyens pour y arriver. En ce qui concerne l'agriculture conventionnelle de notre Région, il faut garder pleinement la qualité de nos produits.

M. le Président. – La parole est à Mme Dethier-Neumann.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Ma réplique sera courte, Monsieur le Ministre. Si vous faites ce que vous dites, je vous applaudis des deux mains.

M. le Président. – La question orale de Mme Dethier-Neumann à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «l'état d'avancement des engagements régionaux dans le cadre du programme fédéral de réduction des pesticides» est transformée en question écrite.

QUESTION ORALE DE M. BORSUS A M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LE CONTRAT DE SERVICES ENTRE LA SPAQUE ET LA RÉGION WALLONNE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le contrat de services entre la SPAQuE et la Région wallonne».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

M. Borsus (MR). – Le 29 avril 1999, un contrat de services était conclu entre la Région wallonne et la SPAQuE. On reprenait parmi les missions de ce contrat de services : la caractérisation des sites, la remise en état et d'autres missions, qui s'y rapportent de façon relativement proche. Depuis, de nombreuses conventions ont été conclues entre la SPAQuE et la Région wallonne pour des missions ou des sites plus particulièrement décrits. Ledit contrat de services expirait, selon mes informations, le 31 décembre 2005, il y a de cela, pratiquement 6 mois, maintenant.

Lors de la séance du Gouvernement wallon du 22 décembre dernier, vous proposiez la prolongation de ce contrat de services pour une durée de 3 mois, étant donné que le nouveau contrat était toujours à l'étude.

Aujourd'hui, cependant, le mois de juin est déjà bien entamé, nous constatons que le contrat de services n'a toujours pas été conclu entre la Région wallonne et la SPAQuE, à moins qu'il ne soit à l'ordre du jour de vos travaux de jeudi ?

Dès lors, Monsieur le Ministre, des questions se posent.

Y a-t-il des éléments particuliers qui justifient ce retard ? Comment fonctionne la SPAQuE, en l'absence du contrat de services ? Fonctionne-t-elle comme s'il y avait un contrat ?

Par ailleurs, compte tenu des multiplications des interventions de la SPAQuE, quels sont les moyens dont vous souhaitez la voir dotée à l'avenir pour mener à bien le panel des attentes qu'elle doit assumer pour le compte de la gouvernance publique, et notamment du Gouvernement wallon ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, la procédure de renouvellement du contrat de services de la SPAQuE est suivi de près, puisque plusieurs réunions ont eu lieu entre mon Cabinet et les responsables de la SPAQuE, pour faire un bilan, le plus précis possible de l'action réalisée jusqu'ici et de pouvoir redéfinir les contours des actions de la SPAQuE pour les années à venir.

Je peux en tout cas vous annoncer que la note d'orientation qui doit, selon la réglementation, définir les grandes lignes de l'action sera prochainement déposée sur la table du Gouvernement.

À la suite de la dernière réunion qui s'est tenue le 9 mai en mon Cabinet, il est apparu que certaines précisions devaient être apportées par la SPAQuE concernant notamment le rapport d'évaluation de l'action menée entre 2000 et 2005. Celle-ci ne devrait pas tarder à me parvenir.

Il faut convenir qu'on est dans une période un peu charnière concernant les affaires relatives au sol pollué qui nous ont permis de prendre un tout petit peu de recul, notamment vis-à-vis de l'expérience de mon prédécesseur, sur la manière d'aborder la gestion des sites pollués et aussi de développer à cet effet des nouveaux principes.

Un certain nombre de missions devraient être intégrées dans le contrat de gestion de la SPAQuE, telles que la priorité aux sites dont le risque environnemental santé est le plus important, la mise au point d'une méthode de définition du risque sanitaire, grâce à la mise en place d'un logiciel, la gestion de l'information vers les riverains, les médias, les autorités publiques et les procédures d'urgence.

Il est bien entendu que le contrat de services actuellement en préparation sera proposé avec effet au 1er janvier 2006 de telle sorte que la continuité de l'action de la SPAQuE au bénéfice de la Région wallonne puisse être sauvegardée.

Les nombreuses interventions menées actuellement par la SPAQuE à ma demande ou à celle du Gouvernement le sont déjà en conformité avec ces nouveaux principes.

Néanmoins, le travail de fond de la SPAQuE résume, au travers de ces actions, la mise à jour permanente de l'inventaire, tout le travail et toute la pertinence de celui-ci au quotidien.

Voilà ce que je pouvais vous dire, Monsieur le Député, sachant par ailleurs que j'ai beaucoup d'admiration pour le travail de la SPAQuE.

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Je prends bonne note des indications quant à l'orientation stratégique future de ce contrat et des missions confiées à la SPAQuE. Effectivement, elles doivent probablement être mesurées, le cas échéant, cadrées ou recadrées par rapport à l'expérience de l'action de la SPAQuE, notamment de ces derniers mois.

Par ailleurs, je m'interroge quant au fait qu'actuellement la SPAQuE fonctionne sans contrat de services, puisque la prolongation elle-même a expiré. Ne conviendrait-il pas, à titre conservatoire, de prolonger de quelques mois le contrat de services ? Même si, après, on doit revenir rétroactivement sur ce contrat de services à la faveur de l'adoption du texte définitif. La SPAQuE fonctionne actuellement sans lien juridique avec la Région wallonne, hormis les conventions ponctuelles conclues avec celle-ci ; ce qui est tout de même interpellant, vous en conviendrez.

QUESTION ORALE DE M. BORSUS A M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LE BILAN DE L'OPÉRATION D'ÉLIMINATION DES DÉPÔTS DE PNEUS EN WALLONIE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le bilan de l'opération d'élimination des dépôts de pneus en Wallonie».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

M. Borsus (MR). – La SPAQuE a, parmi d'autres tâches, procédé à une évaluation des différents dépôts

envahis par des pneus, pour définir une stratégie régionale de réhabilitation de ces sites. Sur base de ce travail, 45 sites avaient été définis comme prioritaires.

En conséquence, le Gouvernement avait adopté une note stratégique visant à l'évacuation prioritaire des 6 dépôts les plus importants ou en tout cas présentant le plus haut degré d'urgence de dangerosité potentielle, l'évacuation des 39 autres sites, sur une période de 2 ans.

En outre, l'élimination et la valorisation de tout le stock seront étalées sur la période 2004 à 2007.

La dépense totale annoncée, est estimée à 8 millions d'euros, à raison de 2 millions d'euros par an durant les exercices 2004 à 2007. Cette dépense serait bien évidemment réévaluée en fonction de l'avancée ou non des projets.

Dès lors, Monsieur le Ministre, puis-je vous demander quel est l'état de ce dossier ? La SPAQuE a-t-elle réévalué la stratégie à la lueur de l'avancement des dossiers ? Combien de dépôts identifiés, à ce jour, sont considérés comme potentiellement dangereux ? Quels sont les tonnages qu'il reste à éliminer ? Quel est le total des coûts engendrés par cette opération ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, en février 2004, la SPAQuE s'est vu confier, par le Gouvernement wallon, la mission de procéder à l'assainissement d'une série de dépôts illicites de pneus usagés situés dans notre Région. Le 2 avril 2004, la SPAQuE a notifié le marché à Sita Wallonie pour un montant estimé de 4.837.652 euros hors TVA. Ce marché concernait une quarantaine de sites et la quantité de pneus à traiter représentait environ 40.000 tonnes selon une estimation réalisée 2 ans plus tôt.

À L'issue de la première phase de travaux d'assainissement, il s'avérait que les quantités à évacuer étaient moindres, par rapport à l'estimatif de base. En effet, ce sont un peu moins de 8.700 tonnes de pneus présents sur 33 dépôts qui ont été évacuées pour un montant de 2.060.653 euros.

Les quantités de pneus effectivement évacuées ont donc été bien inférieures à celles estimées initialement. Il y a eu malheureusement quelques incendies importants et spectaculaires qui ont permis de réduire le nombre.

Sur base des informations qu'elle a reçues durant la première phase des travaux et des nouvelles plaintes enregistrées par la DPE, la SPAQuE a réalisé, à ma demande, un second inventaire de 42 dépôts de pneus usagés, représentant environ 3.000 tonnes et a proposé au Gouvernement wallon de procéder aussi à leur assainissement.

En décembre de l'année dernière, le Gouvernement a mandaté la SPAQuE afin d'assainir cette seconde liste de pneus. Le Gouvernement a octroyé, dans ce cadre, un montant de 2.400.000 euros TVA comprise pour réaliser l'ensemble du marché (première et deuxièmes listes), le paiement de ce montant à la SPAQuE étant échelonné jusque fin de l'année prochaine.

Étant donné la forte diminution des quantités à traiter, le montant initial du marché a aussi été fortement réduit, mais il dépassera néanmoins le montant arrêté par la Région wallonne pour cette opération, l'estimation du coût de la deuxième phase est d'environ 655.000 euros.

Deux sites faisant partie de la seconde phase ont déjà été évacués. Il s'agit des sites de Tittan Europe à Manage et de l'Usiflex à Bois-d'Haine. Un chantier est actuellement en cours, celui de l'Allée des Alouettes à Tamines.

À l'automne, l'ensemble des dépôts de pneus illégaux connus à ce jour auront été évacués pour un montant de l'ordre de 2.715.000 euros.

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre. Je note avec satisfaction que les sommes allouées pour l'assainissement des sites ont été revues à la baisse, au regard de la diminution de la quantité de pneus à traiter.

On peut espérer que d'ici à la fin de l'année 2007, date d'échéance pour l'évacuation totale des dépôts, les verrues sur le territoire wallon que représentent les dépôts de pneus n'existeront plus. On pourra se réjouir alors que l'opération ait été menée à son terme au bout de deux législatures.

M. le Président. – Ceci clôt nos débats. La séance est levée.

– *La séance est levée à 16 heures*.

LISTE DES ABRÉVIATIONS COURANTES

AFSCA	Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire
CEE	Communauté économique européenne
Cocof	Commission communautaire française
CRIE	Centre régional d'initiation à l'Environnement
DGRNE	Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement
DPE	Division de la Police de l'Environnement
Feder	Fonds européen de Développement régional
IPPC	Integrated Pollution Prevention and Control
OGM	Organisme génétiquement modifié
OPT	Office de Promotion du Tourisme
PCB	Polychlorobiphényle
PDR	Plan de Développement rural
SPAQuE	Société publique d'Aide à la Qualité de l'Environnement
SPGE	Société publique de Gestion de l'Eau
TVAC	Taxe sur la Valeur ajoutée comprise
Unesco	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture